2èmes Rencontres
du Réseau Zones Humides en Limousin

Les zones humides au coeur des territoires

COMPTE RENDU

Réseau Zones Humides Limousin

animé par

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

SOURCES en action
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT

coordonné par

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

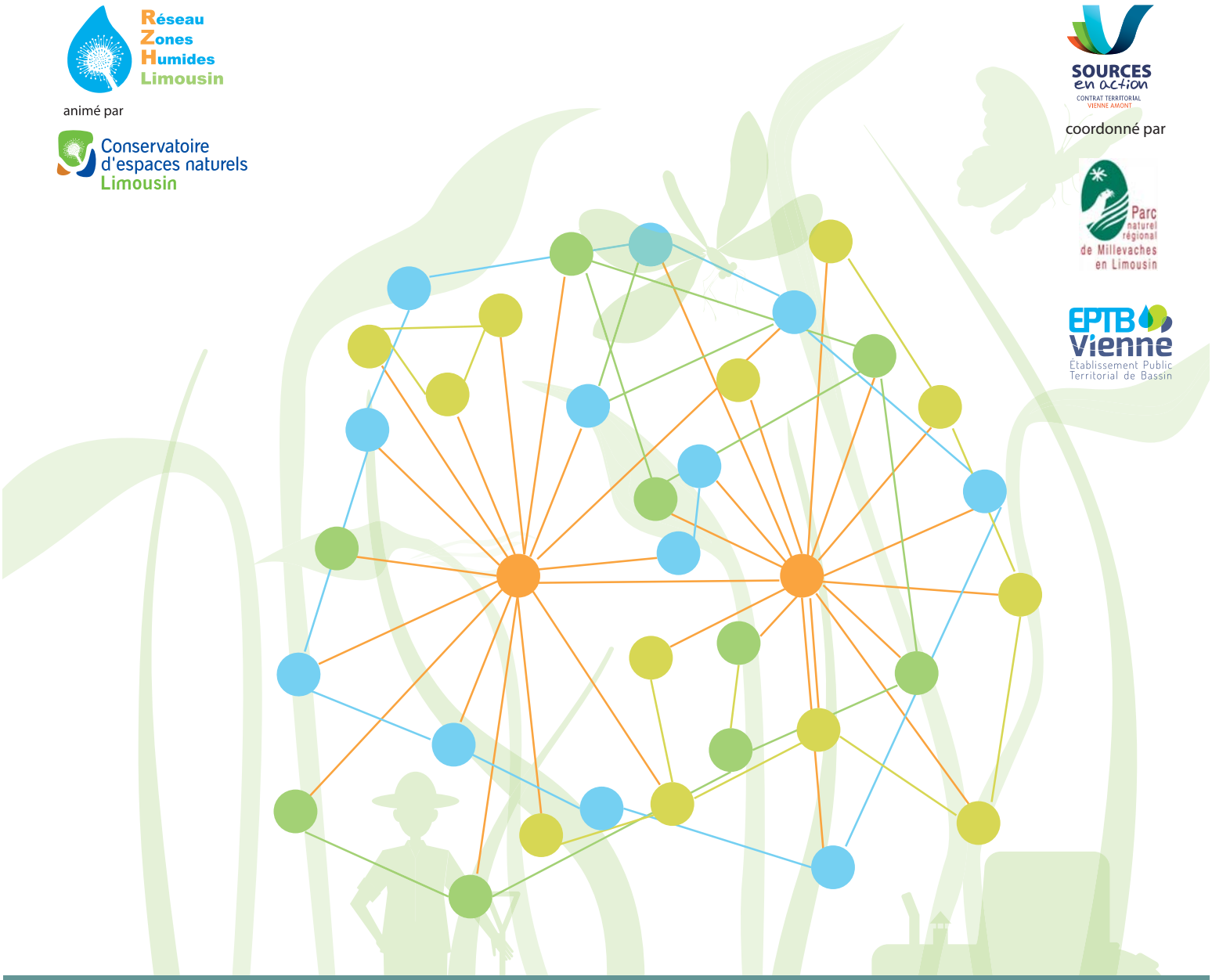

Royère-de-Vassivière
7 février 2015 - 9h à 17h
Journée mondiale des zones humides

JMZH Ramsar

Glossaire

ADAPA : Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CFBL : Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

FEDER : Fonds européen de développement régional

Hibernaculum : Refuge d'hiver utilisé pour l'hibernation d'un animal

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PNRML : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

RZH : Réseau Zones Humides

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Sommaire

Synthèse - Préface 4

Ouverture des rencontres 5

Raymond RABETEAU 5

Régis RIGAUD 6

Annie-Claude RAYNAUD 6

Détail du programme 7

Présentation et bilan du Réseau Zones Humides 9

Arnaud LAURENT 9

Erwan HENNEQUIN 12

Table ronde 1 : Eau, zones humides et biodiversité 14

Intervention : Arnaud DURANEL 14

Intervention : Cédric MALRAISON 17

Intervention : Olivier VILLA 18

Intervention : Frédéric LAGARDE 19

Table ronde 2 : Agriculture en zones humides 21

Intervention : Johanna CORBIN et Cédric DEGUILLAUME 21

Intervention : Jean-Louis DORLIAT et Nicolas LHERITIER 23

Intervention : Daniel CHAUSSADE, Laurent ROUGIER, Jean-François GLE 24

Intervention : Maïwenn LEFRANCOIS et Sébastien RIVIERE 27

Table ronde 3 : Forêt et zones humides 29

Intervention : Peggy CHEVILLEY 29

Intervention : Séverine ECUVILLON 31

Intervention : Guillaume RODIER, Philippe JORRAND et Eric PAILLOT 32

Liste des participants 35

Conclusion de la journée 38

Synthèse - Préface

A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN Limousin), animateur du Réseau Zones Humides (RZH), l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et le Parc naturel régional de Millevaches (PNRML) en Limousin ont organisé, le samedi 7 février 2015, les deuxièmes rencontres du Réseau Zones Humides à Royère-de-Vassivière (23).
Afin de répondre à une dégradation persistante des zones humides, le réseau de gestionnaires de ces espaces est basé sur le volontariat et s'adresse aux exploitants agricoles ou forestiers, aux collectivités territoriales ou aux particuliers. Il regroupe dans la région plus de 110 adhérents sur les bassins Adour-Garonne (en Corrèze) et Loire-Bretagne (zone amont de la Vienne).
Dans la suite des premières rencontres du RZH organisées à Neuvic (19) en 2013, cette journée a rassemblé plus de 100 personnes investies dans la gestion des milieux humides en Limousin ou souhaitant en connaître plus sur ces espaces particuliers entre terre et eau.
Ces rencontres conviviales ont permis d'échanger sur la place des zones humides dans la gestion des territoires en mettant l'accent sur le programme « Sources en action ». Engagé en 2011, ce programme constitue une démarche associant dix-sept maîtres d'ouvrages menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et des zones humides du bassin de la Vienne amont. Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et fait l'objet de cofinancements issus de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.
Vous trouverez ici la synthèse du déroulement de cette journée avec le compte-rendu des interventions (exposés et échanges).
Bonne lecture !!!

Ouverture des rencontres

Marie-Hélène Restoin

L'animatrice de la journée, Marie-Hélène RESTOIN, journaliste à RCF, a ouvert les deuxièmes Rencontres du RZH en rappelant le contexte de cette journée d'échanges : elle est organisée en commémoration de la Journée Mondiale des Zones Humides (2 février 1971) et sur le territoire du contrat territorial « Sources en action » qui a permis de développer le RZH en Limousin sur le district hydrographique Loire-Bretagne. Après avoir rappelé le déroulé de la journée, elle laisse la parole à Monsieur RABETEAU, maire de Royère-de-Vassivière.

Raymond Rabeteau – Maire de Royère-de-Vassivière

« Bienvenue sur la commune de Royère-de-Vassivière. Nous sommes heureux d'accueillir cette seconde édition des rencontres du Réseau Zones Humides en Limousin.
Royère-de-Vassivière est située dans le Parc Naturel de Millevaches en Limousin. Elle possède un patrimoine naturel riche d'un grand nombre de landes, tourbières et ruisseaux sur lesquels le CEN Limousin travaille depuis de nombreuses années, mais aussi un patrimoine forestier important qui couvre plus de 60% de la commune.
Elle accueille trois sites Natura 2000 qui couvrent quasiment l'ensemble de sa superficie :

- la Zone de Protection Spéciale, ZPS, du plateau de Millevaches pour les oiseaux,
- les Zones Spéciales de Conservation, ZSC, des landes et zones humides autour du lac de Vassivière ainsi que la vallée du Thaurion et ses affluents.

Mais aussi deux sites inscrits : celui de la rigole du diable et du lac de Lavaud-Gelade.
Au regard de ce patrimoine, l'accueil de ces rencontres est une évidence. Les sujets qui vont être abordés : l'eau, les zones humides, la biodiversité, l'agriculture et la forêt intéressent directement notre territoire.

La commune de Royère-de-Vassivière fait partie intégrante du territoire de la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère-de-Vassivière, qui met en œuvre une politique de préservation des milieux aquatiques et humides. Pour vous l'expliquer, je vais laisser la parole à M. RIGAUD, Président de la Communauté de communes. »

De gauche à droite, Régis Rigaud, Raymond Rabeteau, Annie-Claude Raynaud

Régis Rigaud – Président de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère-de-Vassivière

« Pour compléter le discours de M. RABETEAU, je vous souhaite la bienvenue au nom de la Communauté de communes de Bourganeuf – Royère-de-Vassivière qui, depuis sa création, travaille sur la préservation et la mise en valeur de son patrimoine naturel.

Elle intervient principalement dans le cadre du programme « Sources en action » sur la restauration des milieux aquatiques. Aménagement d'abreuvoirs et de passages à gué, restauration de ripisylve, restauration de lits et de berges… sont réalisés en partenariat avec les propriétaires riverains de cours d'eau et les agriculteurs. Ce contrat, coordonné par le PNR de Millevaches et l'EPTB de la Vienne, est mis en œuvre grâce au soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Limousin, du Conseil Général et de l'Europe. Ce programme de 5 ans arrivant en fin de parcours, un travail va donc être mené en 2015 et 2016 afin de pouvoir le reconduire à partir de 2017.
Dans le cadre de ce programme, nous bénéficions de l'intervention du CEN Limousin qui met en œuvre le Réseau Zones Humides sur notre territoire. Il élabore ainsi un certain nombre de plans de gestion, tel que celui de l'étang-tourbière de Prugnolas, en cours de rédaction. Situé sur la commune de Royère-de-Vassivière, il s'agit de la dernière acquisition de la Communauté de communes. Ce dernier regorge d'une richesse écologique remarquable que nous souhaitons valoriser.
Le partenariat entre le CEN Limousin et la Communauté de communes a plus de 10 ans. Les résultats obtenus sur les sites des landes et tourbières de la Mazure, sur les communes de Royère-de-Vassivière, Saint-Pierre-Bellevue et Monteil-au-Vicomte, ou encore de la tourbière de l'étang Bourdeau sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles sont concluants. Il s'agit d'un travail complémentaire de maîtrise foncière, de restauration, d'entretien et de valorisation touristique.
Certains sites vous seront d'ailleurs présentés au cours de la journée.

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter une journée d'échanges enrichissante. »

Sollicité par Marie-Hélène RESTOIN, Monsieur Daniel CHAUSSADE, vice-président de la Communauté de communes Bourganeuf – Royère-de-Vassivière en charge de l'environnement et du tourisme, indique que les prises de compétence en matière d'environnement vont de pair avec une gestion cohérente et multi-partenariale d'un territoire. Cette approche globale, mise en pratique par les techniciens, participe sans nul doute au développement économique et touristique local.

Annie-Claude Raynaud - Présidente du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

« Je souhaite rappeler que de plus en plus d'acteurs professionnels et de citoyens prennent à coeur le défi de la protection de l'environnement et, en particulier, des zones humides. Face aux enjeux déterminants et fondamentaux de ces espaces particuliers, tout le monde doit se sentir concerné. Nous agissons en faveur des générations futures, n'oublions pas que l'un des rôles naturels des tourbières est d'emprisonner le carbone, elles participent donc à amortir les chocs climatiques. En ce sens, le Limousin a une responsabilité non négligeable et les journées d'échanges telles que celle organisée aujourd'hui sont essentielles pour éclairer nos perspectives.
Aussi, à la vue de votre présence nombreuse, je ne peux que me réjouir de l'intérêt grandissant porté aux zones humides par toutes les composantes de notre société. »

Détail du programme

En guise d'introduction des secondes rencontres du Réseau Zones Humides, une présentation du RZH et un bilan ont étés exposés de 10h à 11h. Cette intervention a été l'occasion de rappeler l'origine et les objectifs de ce réseau dans un premier temps puis de détailler son évolution et sa dynamique.
Pour cela deux intervenants étaient sollicités :

- Arnaud Laurent, exploitant agricole sur la Commune de Viam (19) – adhérent du RZH depuis 2007
- Erwan Hennequin, coordinateur de Réseau Zones Humides en Limousin

Il a été souligné le rôle transversal du RZH qui a pour but de conserver les espaces naturels remarquables du Limousin avec la volonté de conserver une activité de pastoralisme durable sur le territoire. Le réseau n'a cessé de grossir depuis les dernières rencontres. L'un des objectifs à venir sera alors la formation auprès des propriétaires de zones humides afin d'augmenter leur autonomie sur le diagnostic et la gestion de ces dernières.

La première table ronde « Eau, zones humides et biodiversité » proposait une approche scientifique et écologique du rôle et du fonctionnement des zones humides. Marie-Hélène Restoin a animé cette table ronde avec les intervenants suivants :

- Arnaud DURANEL, doctorant en géographie (écologie et hydrologie des zones humides)
- Cédric MALRAISON, coordinateur du programme « Sources en action » à l'EPTB Vienne
- Frédéric LAGARDE, naturaliste et professeur de biologie
- Olivier VILLA, chargé de missions au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Au cours de cette table ronde, les bases de la journée ont été posées. Les fondamentaux concernant la création d'une tourbière ont été exposés ainsi que ses particularités hydrologiques et les intérêts faunistiques, floristiques et sociaux qu'elle peut avoir. Le plateau de Millevaches est un territoire riche en zones humides. Des démarches pour une reconnaissance internationale (RAMSAR) et un programme d'action sont donc mises en œuvre pour conserver ce patrimoine remarquable.

La table ronde « Agriculture en zone humide » a été l'occasion d'un échange entre producteurs sur leurs diverses expériences d'élevage en zone humide. Elle comptait 9 intervenants :
- Johanna CORBIN, éleveuse ovin membre de l'ADAPA
- Cédric DEGUILLAUME, éleveur ovin membre de l'ADAPA
- Jean-Louis DORLIAT, exploitant agricole adhérent au Réseau Zones Humides
- Nicolas LHERITIER, chargée de mission au CEN Limousin et Animateur du RZH
- Daniel CHAUSSADE, Maire de Montboucher (23) et Vice-président de la Communauté de communes Bourganeuf-Royère-de-Vassivière
- Laurent ROUGIER, responsable de l'exploitation agricole du lycée agricole d'Ahun
- Jean-François GLÉ, berger au Conservatoire d'espaces naturels Limousin
- Sébastien RIVIERE, exploitant agricole à Lestards (19) et membre du RZH
- Maïwenn LEFRANÇOIS, chargée de mission au CEN Limousin et animatrice du RZH

Les différents témoignages ont souligné l'intérêt des zones humides en tant que ressource fourragère. Bien gérées (paddocks, période..) elles peuvent aisément être valorisées et intégrées à un système d'exploitation. Dans cette dynamique, les actions d'accompagnement menées grâce au programme « Source en action » constituent une aide précieuse qui permet à la fois de préserver les milieux aquatiques et humides et de faciliter leur valorisation agricole.

Intitulée « Forêt et zones humides », la dernière table ronde a permis de présenter les itinéraires de gestion de différents types de milieux boisés humides. Pour cela 5 intervenants se sont exprimés :
- Peggy CHEVILLEY, ingénieure environnement a la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière
- Sandrine ECUVILLION, chargée d'animation à l'unité politique de l'eau à la Direction départementale des territoires de la Corrèze
- Guillaume RODIER, coordinateur du programme « Sources en action » au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
- Philippe JORRAND, gérant et propriétaire du Groupement forestier de la Brauze (23)
- Eric PAILLOT, responsable de la Coopération Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)

Cette table ronde a été l'occasion de détailler la gestion à mener sur deux types de milieux boisés humides, la ripisylve et les plantations de résineux sur tourbière. Il a été souligné l'intérêt d'une réflexion en amont de la plantation et d'une attention particulière lors des travaux pour préserver la ressource en eau. Certaines précautions comme la mise en place d'andins, de passerelles ou des périodes d'interventions permettent de limiter l'impact de l'exploitation forestière.

Présentation et bilan du Réseau Zones Humides

Arnaud Laurent

Exploitant agricole sur la commune de Viam (19) – adhérent du RZH depuis 2007

« Je suis installé sur la commune de Viam, en location sur 77 ha dont un tiers en zones humides. De par ces surfaces importantes et ma sensibilité aux questions environnementales que j'ai approfondies lors de mes études (BTSA GPN à Neuvic), je me suis naturellement rapproché du CEN Limousin. Le premier contact s'est fait en 2006 pour aboutir en 2008 à une adhésion au Réseau Zones Humides.

L'adhésion est gratuite et sans contrainte au-delà du respect des zones humides. Elle nous permet, en tant qu'exploitant, d'avoir un diagnostic-plan de gestion et une cartographie fine de nos parcelles humides. Ces travaux m'ont permis d'avoir une approche qualitative et quantitative des habitats naturels sur mes parcelles et de modifier positivement la gestion de mon troupeau en matière de chargement et de rotation saisonnière. L'objectif de production est maintenu voire amélioré tout en profitant des atouts des différentes parcelles selon les saisons. L'intervention du CEN Limousin a aussi permis d'identifier un ensemble de points remarquables, tel que des stations d'espèces végétales protégées, ou des points noirs comme les zones de piétinement des berges. Ces dernières peuvent faire l'objet de travaux subventionnés, à savoir : mise en défens de berges, mise en place de points d'abreuvements et de passerelles...

Je tiens à noter que le travail du CEN permet de conserver un dialogue entre les techniciens de l'environnement et les exploitants. C'est la force d'un partenariat durable. Cela se traduit par un accompagnement dans le temps et sur demande pour des conseils, un soutien technique lors de montage de dossier ou de demande de financement.

Le Réseau permet aussi des échanges entre agriculteurs. Ils se traduisent par des journées d'échanges et des chantiers participatifs chez les uns ou les autres. Ces moments peuvent être l'occasion d'essayer du matériel d'abreuvement comme les pompes à museau ou le filtre décanteur imaginé et proposé par Nicolas Lhéritier. »

L'accompagnement des animateurs du RZH a également été important lorsque j'ai décidé d'acheter une ferme située sur le territoire du programme « Sources en action » dans le pays Monts et Barrages. En effet, le CEN Limousin et le Syndicat mixte Monts et Barrages ont identifié les enjeux environnementaux sur les parcelles en vente. Cela a été très utile dans les échanges avec la SAFER qui m'a attribué les parcelles souhaitées. Donc je vais prochainement déménager de la Corrèze pour m'installer en Haute-Vienne.

Erwan Hennequin et Arnaud Laurent

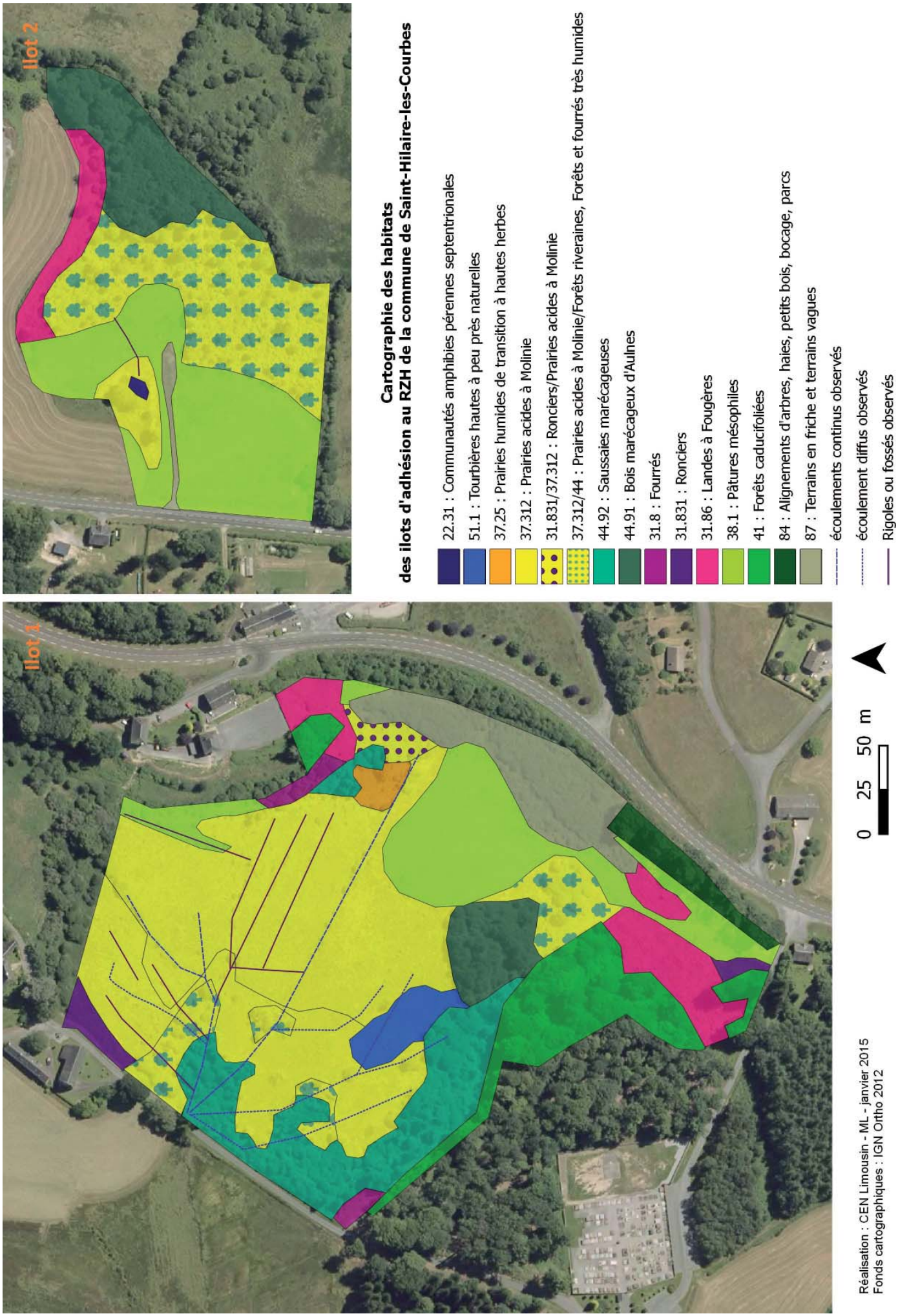

Exemple de cartographie de zones humides réalisée dans le cadre d'un diagnostic et plan de gestion simplifié d'un adhérent du Réseau

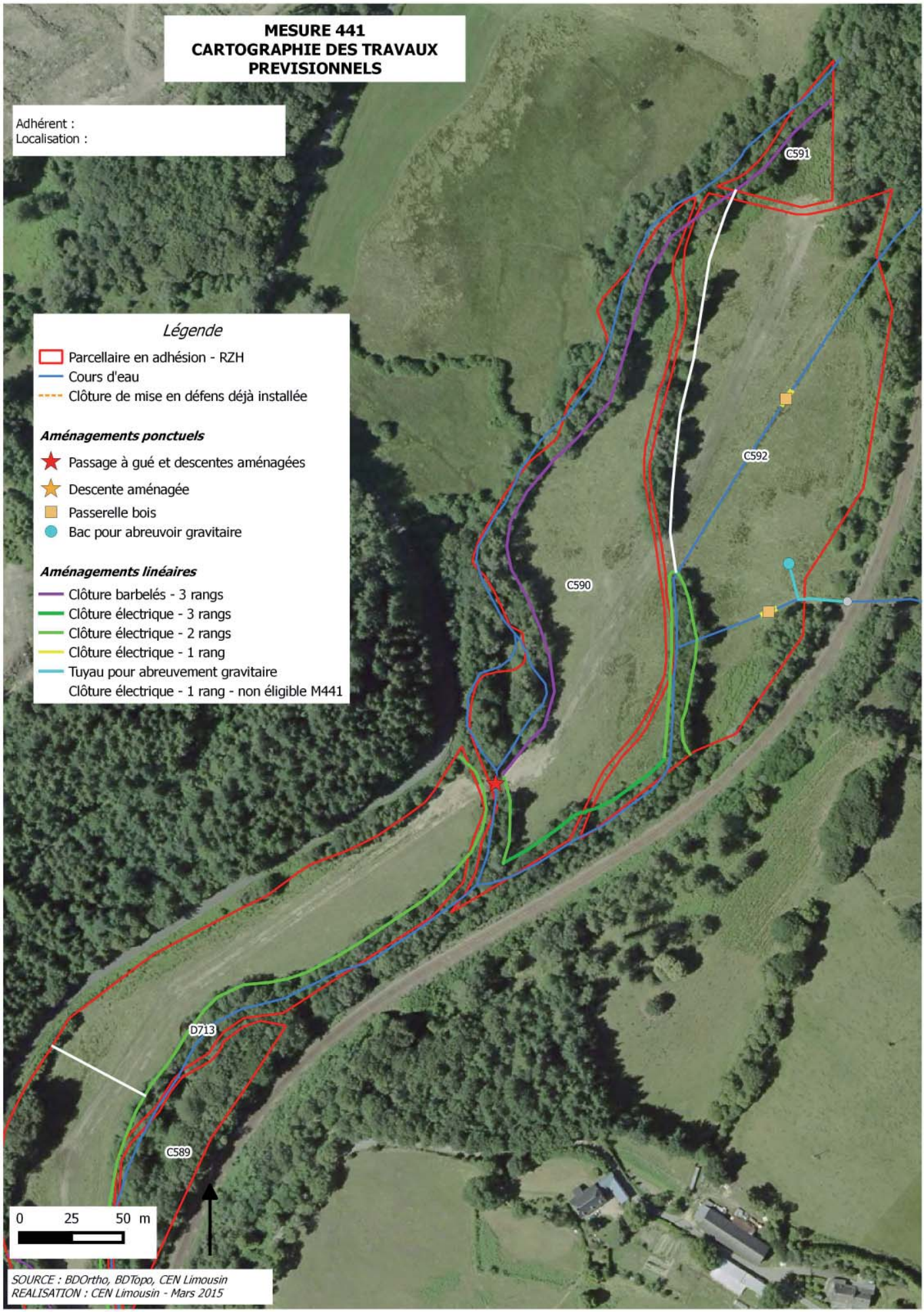

Exemple de carte de travaux prévisionnels réalisée chez un éleveur, adhérent du Réseau Zones Humides

Erwan Hennequin

Coordinateur du Réseau Zones Humides – CEN Limousin

« Sur les 110 adhérents du RZH, il faut noter l'ingéniosité de certains qui contribuent à faire évoluer d'autres agriculteurs ainsi que les techniciens du CEN Limousin. »

« Sur le département de la Corrèze, le CEN assure un appui technique auprès des techniciens rivières pour favoriser la prise en compte des zones humides dans leur quotidien et leur apporter le soutien nécessaire lors des contacts avec les agriculteurs. En décembre 2013, avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil Régional du Limousin, le CEN a débuté la mise en place d'un plan de formation à l'attention des techniciens. »

« Pour la période 2015-2016, les projets, dans le cadre du RZH, sont de :

- trouver de nouveaux adhérents et de nouvelles zones humides non cartographiées ;

- augmenter l'autonomie de gestion des adhérents en développant des méthodes simples de suivis de végétation, ceci afin d'améliorer l'utilisation des zones humides dans le système d'exploitation. Cette autonomie est importante également dans le contexte d'agrandissement du réseau, non proportionné à celui de l'équipe salariée du CEN Limousin. Plus il y a d'adhérents (multiplié par 2 en 2 ans) et plus il faut d'animation sur le territoire. »

Raymond RABETEAU, maire de Royère-de-Vassivière, confirme la nécessité d'une animation de terrain forte pour affirmer la cohésion d'ensemble. Le soutien aux particuliers, aux collectivités, aux professionnels de l'environnement et aux acteurs économiques n'est pas facultatif. Il permet de gagner en prise de conscience sur la nécessité de conserver les milieux humides et d'accroître les résultats de terrain.

Michel PONCHUT, Conseiller Général de la Haute-Vienne, soutient l'ensemble des démarches opérées par les animateurs de terrain. Il confirme également le rôle déterminant du RZH sur le territoire singulier des têtes de bassins et félicite la démarche collective qui rassemble les agriculteurs (45% des adhérents) dont l'activité est essentielle au dynamisme du territoire.

Échanges avec la salle

Amandine DEWAELE, élue communautaire à la commission cadre de vie et habitat à la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne : « Le Réseau Zones Humides existe-t-il sur le territoire de la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne ? »

Erwan HENNEQUIN : « Non, le RZH n'est pas en place sur cette Communauté de communes et ce n'est pas en projet pour le moment. Cependant, dans le cadre du soutien aux techniciens rivières de la Corrèze, il est bien entendu possible que le CEN Limousin intervienne sur demande pour du conseil ou de l'appui technique.

Question de la salle : « Un propriétaire peut-il adhérer au RZH même s'il est en dehors de la couverture géographique de ce réseau ? »

Erwan HENNEQUIN : « A minima, une visite de terrain est tout à fait envisageable, mais le soutien technique et financier pour la réalisation de travaux n'est pour le moment pas possible partout. Il faut étudier la situation au cas par cas. »

Une élue du Conseil régional du Limousin félicite cette synergie autour des milieux humides dont elle est convaincue de son importance et de sa poursuite mais s'inquiète, tout de même, des effets des réformes territoriales en cours, notamment la fusion des Régions.

Annie-Claude RAYNAUD indique qu'il existe déjà des relations avec les CEN Aquitaine et Poitou-Charentes et qu'il n'est pas prévu de fusion entre les structures à court-terme. Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir pour le moment quant au maintien du RZH tel qu'il existe actuellement.

Le Réseau Zones Humides en Limousin

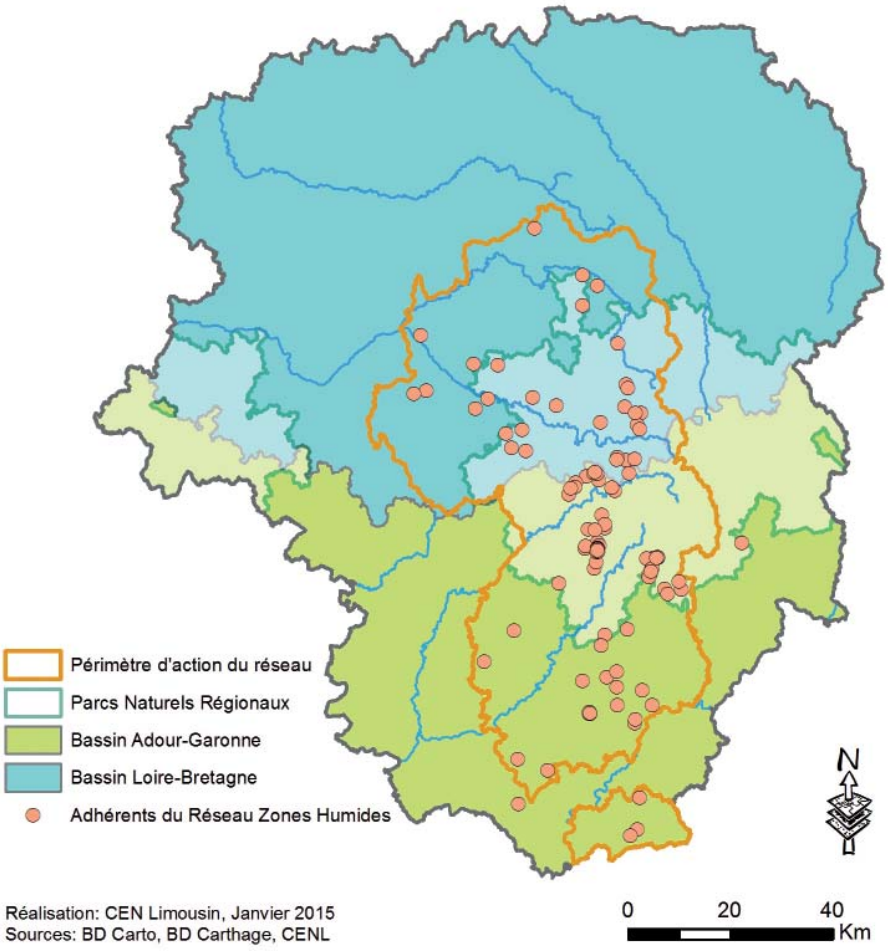

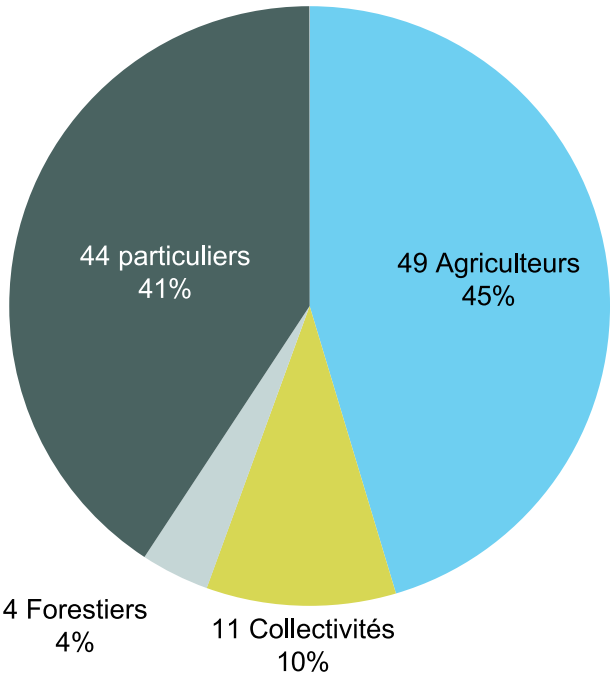

Table ronde 1

Eau, zones humides et biodiversité

Témoignages d'élus, de techniciens et de scientifiques sur l'intérêt des milieux humides pour l'eau et la diversité biologique.

De gauche à droite :
- Cédric Malraison, coordinateur du programme «Sources en action»
- Olivier Villa, chargé de missions au Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
- Arnaud Duranel, doctorant en géographie (écologie et hydrologie des zones humides) - Université J. Monnet Saint-Etienne (France) & Wetland Research Unit, Geog. Dep., University College London (Angleterre)
- Frédéric Lagarde, naturaliste et professeur de biologie

Intervenant : Arnaud Duranel

Doctorant en géographie (écologie et hydrologie des zones humides) - Université J. Monnet Saint-Etienne (France) & Wetland Research Unit, Geog. Dep., University College London (Angleterre)

Arnaud DURANEL (A.D.) : « Les tourbières sont des milieux caractérisés par la présence de tourbe, constituée de restes végétaux qui ne se décomposent pas. Ils s'accumulent lentement du fait de l'absence d'oxygène dans le sol, de par une saturation quasi-permanente en eau.

Ces tourbières sont aujourd'hui classées selon leur alimentation en eau. On parle de tourbières soligènes lorsqu'elles sont alimentées par ruissellement ou par source sur des zones de faibles pentes, de tourbières topogènes lorsqu'elles se situent en contexte de fond de vallon ou de tourbières limnogènes lorsqu'il s'agit de tourbières progressant sur un plan d'eau. Il existe également les tourbières fluviogène et ombrogène et certains mixtes sont parfois possibles.

Les tourbières jouent un rôle primordial dans le cycle du carbone, notamment en stockant 600 GT (milliard de tonnes), contre 830 GT dans l'atmosphère. Imaginez alors ce qu'il se passerait si ce carbone était relargué dans l'atmosphère ? Il a également été montré que les tourbières ont joué un rôle de régulation du carbone atmosphérique au cours de l'Holocène, et donc des températures et du climat. Ceci s'est traduit par une augmentation du stockage du carbone lorsque le climat se réchauffait et inversement. Mais dans le cadre de changements climatiques drastiques comme ceux que nous connaissons actuellement, elles peuvent vite devenir d'importantes sources de carbone. Cela peut également se produire suite à un changement hydrologique, conduisant à une aération de la tourbe, à sa minéralisation et donc au relargage du carbone.

Les tourbières ont aussi un rôle dans la chimie des eaux de surface puisqu'elles sont caractérisées par de très fortes teneurs en eau et en matière organique et ont une très forte capacité de séquestration des polluants minéraux. Dans le Limousin, la rétention d'arsenic et de polynucléides est un enjeu. Pour exemple, dans une tourbière suisse, il a été montré que les concentrations en arsenic dans les cours d'eau passent de 400 à 2 mg/l entre l'amont et l'aval de la tourbière. Ces éléments minéraux, stockés sans aucune dégradation dans la matière organique, peuvent être libérés si une minéralisation de la matière organique se produit, suite à un assèchement par exemple.

Enfin, les tourbières peuvent aussi devenir une source potentielle importante de carbone organique dissout suite à une baisse du niveau de la nappe. En Grande-Bretagne, les compagnies de distribution des eaux ont financé la restauration des tourbières puisqu'elles ont considéré qu'il était plus rentable de conserver ces milieux dans un état hydrique satisfaisant que de traiter l'eau avant distribution. »

Marie-Hélène RESTOIN : « La grande Bretagne, c'est un exemple unique ou y a-t'il d'autres pays, à votre connaissance, où cela s'est produit ? »

A.D. : « Je pense que cela s'est également produit ailleurs. En Grande-Bretagne, les tourbières recouvrent de très grandes superficies, notamment sur la partie Nord et Ouest du pays. Il y a même des bassins versants complètement recouverts de milieux tourbeux donc c'est une vraie nécessité et ils ont aussi derrière eux une longue histoire de dégradation des tourbières. »

A.D. : « Les tourbières jouent un rôle dans la contribution à la biodiversité puisque ce sont des écosystèmes originaux sous nos latitudes, acides avec une amplitude thermique importante, très humides puisque saturés en eau et très pauvres en éléments minéraux. Une faune et une flore adaptées à ces conditions s'y sont développées, souvent spécifiques. Pour information, les tourbières contiennent 6 % de la flore française.

Je me suis intéressé, au cours de ma thèse, à l'hydrologie de ces milieux si particuliers, notamment en travaillant sur la tourbière des Dauges (Saint-Léger-le-Montagne, 87), site classé en Réserve Naturelle Nationale. Nous avons suivi les niveaux d'eau dans cette tourbière pendant trois ans.

Il a été remarqué que la nappe est, la majeure partie du temps, à la surface, affleurante, et ne descend que très rarement plus profondément que de quelques centimètres.

Il a également été montré qu'il existe une différence de pression entre l'eau de la tourbe et l'eau des arènes granitiques ou du granite fissuré sous-jacent. La pression de l'eau sous la tourbière est plus importante que la pression au dessus. On a donc un phénomène de remontée d'eau du granite vers la tourbe, donc une alimentation du bas vers le haut. Le niveau d'eau dans la tourbière est maintenu constant par ces apports.

Ceci s'explique car la théorie a beaucoup évolué concernant l'hydrogéologie du granite au cours des dix ou quinze dernières années. Jusqu'à peu, on pensait que le granite était quasiment imperméable et que l'eau ne circulait que dans les arènes superficielles, le granite dégradé. Cette réserve d'eau n'était limitée qu'à quelques mètres de profondeur. Des travaux récents du BRGM*ont montré qu'il existait une couche de granite très fissuré sur une épaisseur de 30 à 100 m, avec une porosité assez importante par rapport à ce que l'on pensait auparavant. Cela a pu être vérifié sur la tourbière des Dauges par des mesures de résistance électrique du sol. Les limites de la tourbière correspondent exactement aux endroits où la nappe intersecte la topographie de surface.

Pour comprendre la corrélation entre la nappe et la tourbière, une modélisation hydrologique sur l'ensemble du bassin versant a été réalisée et testée avec les données observées, notamment les débits en amont et aval de la tourbière. Le modèle fonctionne relativement bien et montre que le rôle du bassin versant sur l'hydrologie de la tourbière est fondamental.

Il a été également modélisé l'effet de l'occupation des sols sur le bassin versant, notamment l'effet de l'enrésinement, sur les débits et les apports d'eau dans la tourbière. Le modèle montre qu'en remplaçant le boisement feuillu actuel par des résineux, il y aurait une baisse de 10 % d'apports en eau vers la tourbière. L'effet est beaucoup moins visible à l'exutoire car la tourbière tamponne. L'effet sur les niveaux de la nappe dans la tourbière est discernable également. En hiver, les sols étant complètement saturés en eau, aucun effet n'est visible. Par contre, en été, avec de l'enrésinement, on aurait un enfoncement de la nappe, variable suivant les conditions hydrologiques, mais clairement visible tous les étés. Ceci est vrai sur les pourtours de la tourbière mais moins au centre. Ceci n'est qu'une présentation succincte de mes travaux, qui nécessitent également encore d'être continués. »

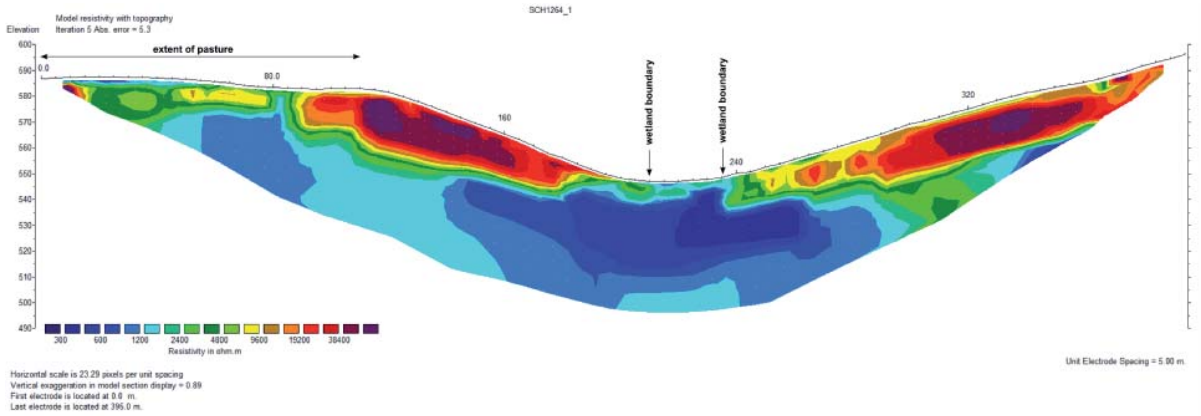

Modélisation de la résistance électrique de la tourbe selon la topographie de la tourbière des Dauges. La couleur bleue symbolise les zones les plus humides (résistance faible) et les zones en rouges les secteurs les plus secs (résistance élevée). On notera ici la présence d'une poche d'eau importante sous le fond de vallon tourbeux. Cette dernière correspond à la nappe alluviale du ruisseau des Dauges.

Source : thèse d'Arnaud DURANEL

Échanges avec la salle

Question de la salle : « Existe t-il une relation directe entre la présence des résineux et la diminution des apports en eau ? »

Arnaud DURANEL : « Pour le scénario utilisé, l'essence employée est le Douglas. On sait que le Douglas a une capacité d'interception plus importante que les feuillus, la pluie tombant étant stockée dans les aiguilles, donc capturée par la canopée puis évaporée. Il y a donc une proportion d'eau s'écoulant vers le sol moins importante que dans le cadre de feuillus ou de milieux ouverts. »

Murielle LENCROZ : « Peut-on toujours parler de tourbière topo-soligène ? »

A.D. : « Les deux sont souvent liés. En Limousin, les tourbières sont souvent présentes au fond d'une alvéole granitique, donc liées à l'affleurement de la nappe, c'est à dire topogène, mais elles sont également soligènes par leur dépendance envers les apports d'eau du bassin versant. Ce n'est pas le cas des tourbières en dolomites sur calcaire du Jura, purement topogène. »

Olivier VILLA : « Dans ta série de données, j'ai vu que tu avais le printemps 2011 qui a été extrêmement sec. Comment cela s'est t-il matérialisé dans ton modèle hydrologique ? »

A.D. : « Cela dépend des endroits. Sur les piézomètres du milieu de la tourbière, il n'y a pas eu tellement de différence parce que le niveau de la nappe est essentiellement liée à l'évapotranspiration, elle même liée à la profondeur maximale des racines, assez faible dans les tourbières car de l'ordre de 60 à 80 cm. Le niveau de la nappe au milieu de la tourbière n'est jamais tombé beaucoup plus bas. Par contre, en périphérie, on a eu une différence assez importante parce que la tourbière y est beaucoup plus connectée au bassin versant. La baisse des niveaux dans le bassin versant a donc entraîné une baisse des niveaux dans les piézomètres. »

Les linaigrettes à feuilles étroites (Eriophorum polystachion) *apprécient les bas-marais tourbeux, habitats naturels favorisés par le pâturage. Les « pompons » blancs sont ses fruits et non ses fleurs.*

Intervenant : Cédric Malraison

Coordinateur du programme Sources en action

« Juste quelques petits mots d'introduction avant de vous projeter le film de présentation. Le programme « Sources en action » est un Contrat Territorial sur la Vienne amont développé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités territoriales. Le programme s'étend sur un territoire de 2400 km² en tête de bassin versant de la Vienne, sur les trois départements du Limousin. Il héberge 70 000 habitants sur 125 communes et accueille 3700 km de cours d'eau pour 25 000 ha de zones humides. Ce territoire a suscité un intérêt particulier de par la présence d'espèces patrimoniales, de milieux remarquables et préservés qui restent néanmoins fragiles et vulnérables.

Le Contrat Territorial a pour objectifs généraux la gestion, la préservation et la restauration des milieux aquatiques du territoire en vue de répondre aux objectifs réglementaires d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau pour les échéances 2015-2021-2027 et la création d'une synergie importante entre les différents acteurs pour atteindre des objectifs communs d'utilité publique.

Le programme rassemble dix-sept maîtres d'ouvrage en multi-partenariat, ce qui est peu courant sur ce type de projets. Ces associations, syndicats ou encore collectivités se sont associés pour un programme sur 5 ans de plus de 500 actions. Pour cela, vingt-et-un techniciens sont chargés de l'expertise de terrain, de la programmation et du suivi des travaux. Ces derniers sont variés : restauration de dégradations morphologiques d'origine agricole et sylvicole, restauration de la continuité écologique, gestion et restauration de zones humides, restauration de boisements de berges, acquisition de connaissances et sensibilisation du grand public. « Sources en action » est donc un programme d'envergure conséquente de par la taille du territoire ciblé, le nombre de maîtres d'ouvrage et la pluridisciplinarité des actions.

Pour organiser ce contrat territorial, deuxième élément singulier de ce contrat, nous avons opté pour une co-coordination entre l'EPTB de la Vienne et le PNRML. Nous avons comme principale mission la mobilisation des acteurs, le suivi des actions, une assistance conseil auprès des techniciens, la gestion du secrétariat du programme, la rédaction des bilans…

Enfin, avec un budget de 7,5 millions d'euros, le programme n'aurait pu se faire sans les partenaires financiers. On peut distinguer les partenaires financiers signataires, à savoir l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, les Conseils Généraux de la Creuse et de la Corrèze, des autres financeurs que sont le Conseil Général de Haute Vienne, la Fédération Nationale de la Pêche, EDF et l'Europe via les fonds FEDER* mobilisés par le Plan Loire grandeur nature.

La dynamique de « Sources en action » est basée sur la notion d'échanges des savoir-faire, de complémentarité des compétences, de cohérence des interventions et d'un suivi et d'une valorisation des travaux et des résultats obtenus. »

Pour voir le film : http://www.sourcesenaction.fr/

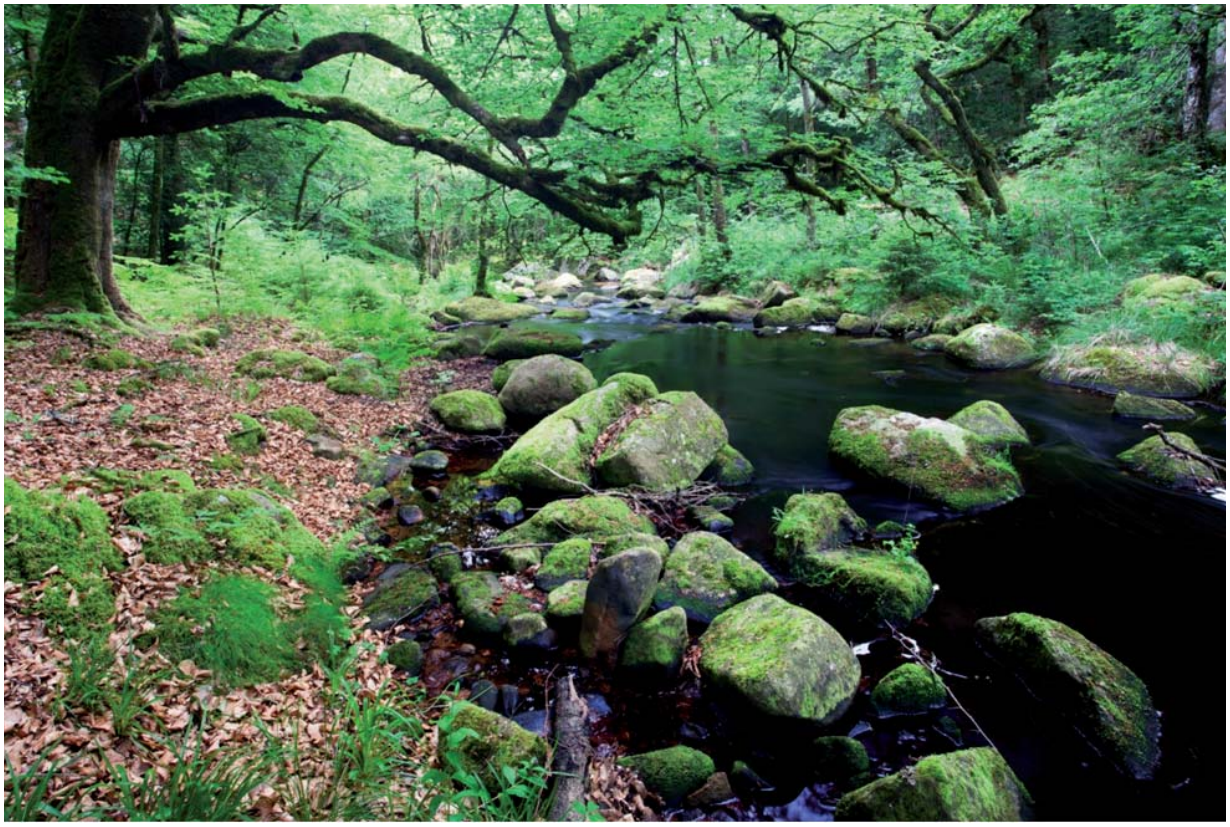

La Vienne - © David Greyo

Intervenant : Olivier Villa

Chargé de missions au Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

Son intervention débute par la présentation des excuses de Pierre COUTAUD, Vice-président du PNR, Conseiller Général de la Corrèze et Maire de Peyrelevade et de celles de Cathy LINET MIGNON, responsable du pôle Patrimoine naturel au PNRML, qui n'ont pas pu participer à cette journée.

Olivier VILLA (O.V.) : « Je vais vous présenter le projet de labellisation RAMSAR qui est en cours sur une partie du territoire du Parc. C'était déjà un objectif identifié dans la première Charte 2004-2014. RAMSAR est un traité international signé le 2 février 1971, en Iran, dans la ville du même nom, qui fédère aujourd'hui 160 pays. L'objectif en est la préservation durable des zones humides par leur utilisation rationnelle. Ce traité est né de l'impossibilité de protéger, de manière régionale voire nationale, les espèces migratrices d'oiseaux utilisant les zones humides comme zones refuges, de repos ou d'alimentation, sans accord entre les pays couverts par les couloirs de migration. Les sites labellisés RAMSAR se veulent être d'importance internationale.

Le PNR Millevaches en Limousin n'héberge pas de populations d'oiseaux d'eau et n'est pas concerné par d'importants couloirs de migration. Néanmoins, le territoire possède une forte densité de zones humides. La clé d'entrée utilisée pour candidater est donc basée sur la surabondance des zones humides du plateau.

On peut également noter que les sites aujourd'hui labellisés se regroupent essentiellement sur le littoral. Le contexte de fusion des régions met en relief l'absence de sites RAMSAR continentaux alors qu'il en existe six le long des côtes atlantiques de notre future grande région.

La définition du périmètre proposé est une corrélation entre les données de densité de sources, de zones humides et les principaux exutoires du territoire et les données de relief et les principales stations de moules perlières (sur la Vienne). Le territoire sélectionné correspond au cœur du Parc mais également au cœur du plateau, pour une surface de 85 000 ha. Le dossier poursuit actuellement son processus de validation. Il est étudié par les instances régionales avant d'être définitivement validé par le Ministère de l'Écologie.

La labellisation sera alors un outil de promotion du territoire en donnant une identité environnementale forte et sans contrainte particulière pour les résidents. Celle-ci sera également un argument supplémentaire pour accéder à des financements visant à préserver ce patrimoine. »

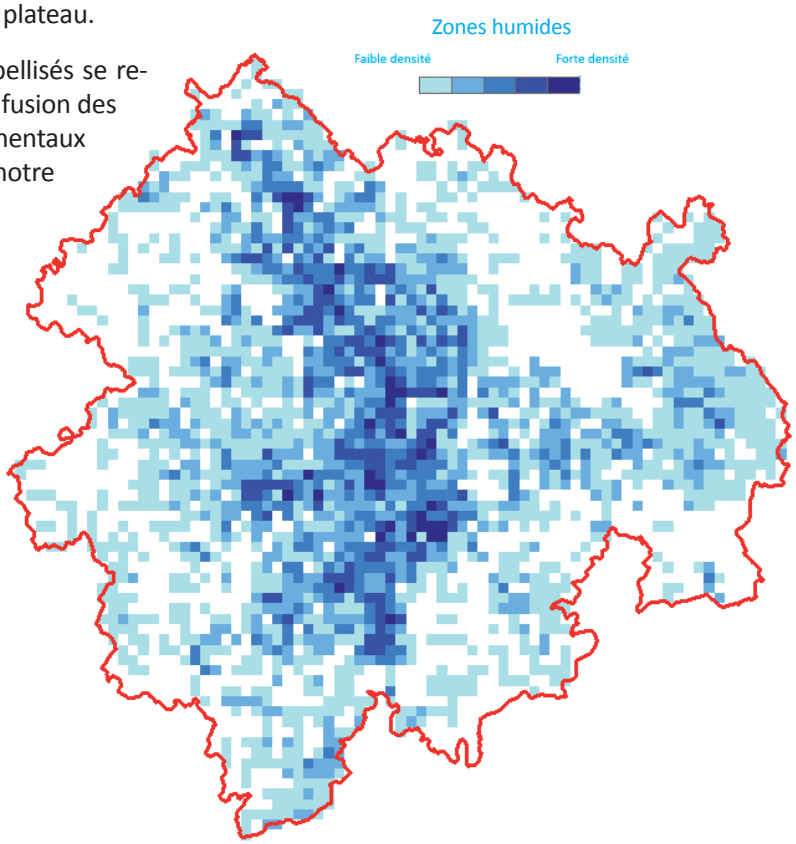

Échanges avec la salle

Marie-Hélène RESTOIN : « Combien de temps est-il nécessaire pour monter un tel dossier ? »

O.V. : « Le temps de montage est assez rapide, il est de l'ordre d'un an. »

Erwan HENNEQUIN : « Il est important de souligner le caractère tourbeux des nombreuses zones humides du plateau. En effet, peu de tourbières acides ont été labellisées RAMSAR au niveau international. Cela constitue donc un attribut très intéressant pour appuyer la candidature du Plateau de Millevaches. De plus, la France a été sollicitée en 2010 pour développer de nouveaux sites RAMSAR sur son territoire. On voit donc que cette candidature peut répondre à deux demandes, l'une internationale et la seconde, nationale. »

Question de la salle : « Vous avez dit que le plateau de Millevaches n'était pas un territoire attractif pour les oiseaux d'eau et migrateurs. Cela est-il dû à une dégradation des milieux ou est-ce un phénomène naturel ? »

O.V. : « Les axes migratoires se trouvent principalement le long des côtes atlantiques, déjà bien prises en compte par la convention RAMSAR. Malgré la présence d'espèces intéressantes sur le plateau comme la bécassine des marais ou la sarcelle d'hiver, nous n'atteignons jamais les quantités minimales demandées dans le cahier des charges de la convention. »

Intervenant : Frédéric Lagarde

Naturaliste et professeur de biologie

Frédéric LAGARDE : « Je vais vous présenter quelques résultats obtenus suite à une recherche menée au nom de l'association « le Champ des possibles », en partenariat avec le CNRS, dans le cadre du plan Loire grandeur nature.

L'objectif de cette recherche était d'évaluer l'impact des changements globaux (climat et paysages) sur la biodiversité. Pour répondre au mieux à cette problématique, nous avons décidé de travailler sur les invertébrés qui constituent 90% de la biodiversité mondiale, en ciblant sur les araignées et les carabes.

Nous avons inventorié trente tourbières sur le plateau de Millevaches. Nous avons pu y observer 50% des espèces d'araignées du Limousin. Cela montre l'importance en termes de biodiversité de ces milieux patrimoniaux. Cette diversité s'explique par l'imbrication de milieux diversifiés, de par leur végétation et leurs conditions microclimatiques.

A priori, plus d'un tiers des sites semblaient être peu intéressants à cause d'une surface réduite ou d'une végétation dégradée. Les résultats ont néanmoins montré qu'ils pouvaient se révéler intéressants pour les insectes.

L'étude a permis de faire ressortir les trois principaux paramètres influençant la biodiversité.

- le premier dépend de la qualité du milieu tourbeux que l'on étudie. Sur des milieux tourbeux de bonne qualité comme les tourbières actives, nous allons retrouver un plus grand nombre d'espèces spécialistes des tourbières.

- le second découle des paysages qui entourent le site, plus particulièrement du degré de fragmentation qu'il y a entre les milieux tourbeux à l'échelle d'un paysage. Si dans les 40 km du site étudié la densité en tourbière est assez forte, la communauté d'espèces sera riche en spécialistes des milieux tourbeux. A contrario, si le paysage est pauvre en milieux tourbeux, même s'ils sont de qualité, on pourra observer un effondrement de biodiversité.

- enfin, le dernier paramètre relate l'influence de la densité des milieux forestiers dans un rayon de 300 m autour d'une tourbière. Plus la densité de forêt sera forte, plus l'effondrement des espèces spécialistes sera important.

A l'échelle d'un paysage, s'il est de bonne qualité et perméable, une espèce peut s'éteindre localement sans que cela ne soit véritablement problématique. En effet, l'espèce peut se diffuser à partir des autres sites existants sur le secteur et coloniser de nouveaux milieux. Si la dispersion de l'espèce est possible, le maintien de celle-ci est assuré. Le problème apparaît lorsque la structure paysagère est de mauvaise qualité. Dans ce cas, une extinction locale, sans possibilité de recolonisation d'autres sites, entraînera petit à petit une extinction généralisée sur l'ensemble du territoire. Cela fait référence au principe écologique des métapopulations.

Pour compléter, je vais vous présenter les résultats d'une étude menée sur la vipère péliade. L'objectif était d'étudier les préférences écologiques et les paramètres environnementaux qui définissent la qualité des milieux régionaux pour l'espèce. Inféodée aux climats plutôt froids, on a voulu savoir comment celle-ci allait pouvoir répondre aux changements climatiques. Pour cela, nous nous sommes basés sur les scénarios les plus optimistes, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'augmentation des températures est la plus modeste.

Vipère péliade

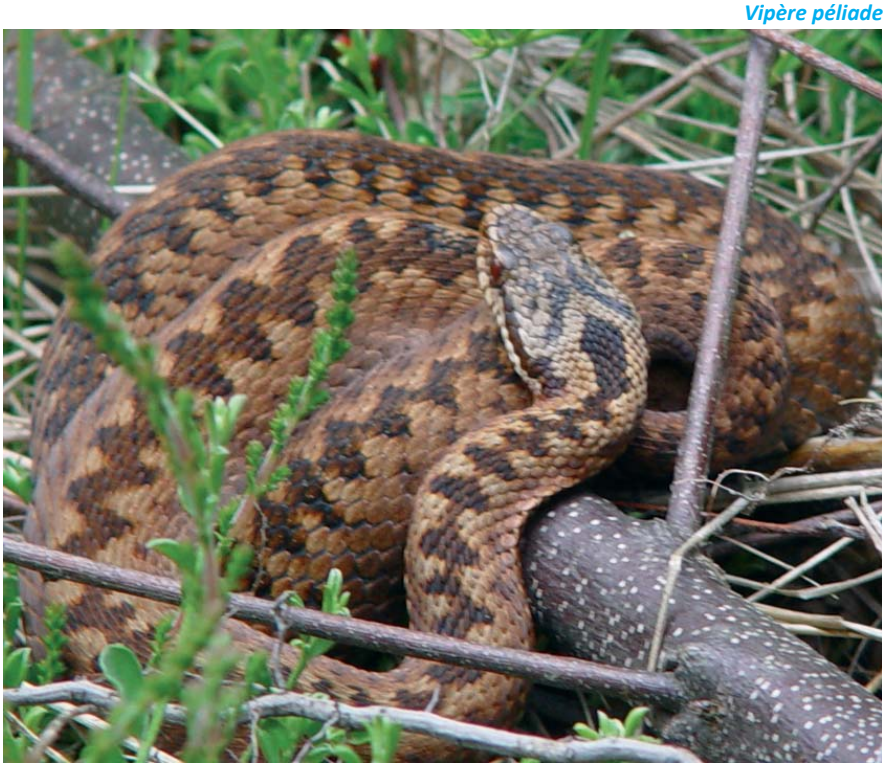

On pourrait alors s'attendre à une modification et une diminution de la distribution de l'espèce à l'échelle du Massif Central. Pour pallier ces changements, la vipère va privilégier les sites où les microclimats sont plus favorables, à savoir les fonds tourbeux qui sont de vraies poches à froid dans le paysage.

Elle ne va néanmoins pas pouvoir hiverner dans ces milieux où les coups de gel sont très fréquents. Elle va plutôt se réfugier dans les landes voisines. La forte concentration dans ces milieux implique un mode de gestion adapté. Les interventions mécaniques lourdes susceptibles de détruire les hibernaculums sont donc fortement déconseillées. En effet, la conservation des hibernaculums constitue un axe de travail important pour la conservation de la capacité de refuge des milieux tourbeux pour la vipère péliade dans un contexte de changement climatique. »

Échanges avec la salle

Erwan HENNEQUIN : « Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin gère de nombreux sites avec des complexes de landes et tourbières. Il est donc très intéressant d'avoir des preuves concrètes de la solidarité écologique de ces milieux. Cela permet également de montrer aux organismes financeurs que, pour un bon fonctionnement des zones humides, il faut réfléchir à l'échelle du bassin versant. Les brebis et vaches ont besoin, et visiblement comme la vipère péliade, d'une mosaïque de milieux secs et humides. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Combien étiez-vous pour réaliser cette étude sur les insectes et combien de temps cela vous a-t-il pris ? »

Frédéric LAGARDE : « Les résultats concernant les arthropodes ont demandé trois années d'étude à trois. Les travaux ont commencé en 2008 pour finir en 2011. »

M-H.R.: « Quel est votre sujet du moment ? »

F.L. : « Nous continuons sur la même thématique mais en s'intéressant plus aux milieux forestiers. Comme nous l'avons vu, nous ne pouvons pas avoir une réflexion sur la conservation des milieux ouverts sans prendre en compte les milieux fermés. Une réflexion à l'échelle des paysages est alors nécessaire et très importante pour comprendre la diversité biologique à l'échelle de chaque site. »

M-H.R. : « Quelle a été votre motivation à travailler sur les milieux humides et tourbeux ? »

F.L. : « Ce sont des milieux prioritaires en termes de conservation. Ils nécessitent donc une attention particulière. Néanmoins, comme tous les éléments du paysage sont interconnectés, nous nous sommes également intéressés aux milieux connexes. »

Question de la salle : « Quand vous parlez de milieux perméables, vous parlez seulement de milieux humides ou plus globalement de milieux ouverts ? »

F.L. : « Nous parlons bien de milieux ouverts. Les résultats montrent que la capacité de dispersion des espèces est contrainte quand le milieu forestier devient trop prégnant. Le comportement de dispersion va se maintenir seulement si un nombre d'individus suffisamment important réussit à coloniser de nouveaux sites. Dans le cas inverse, par le phénomène de contre sélection naturelle, la population va perdre ce comportement de dispersion. Il faut donc bien comprendre que si l'on décide aujourd'hui de rouvrir des paysages dans l'optique de faire des corridors entre les milieux ouverts, ceux-ci ne seront pas nécessairement opérationnels immédiatement. Il est possible que la population d'arthropodes en place ait besoin d'un temps d'adaptation des individus pour un retour vers ce comportement de dispersion. Cela peut prendre plusieurs dizaines d'années. »

Question de la salle : « Tous ces paysages ont beaucoup été remodelés par l'Homme. Je me demande donc ce qu'il en était avant tout ça et si nos pratiques actuelles de gestion sont appropriées ? »

F.L. : « Un paysage n'est pas quelque chose de fixé dans le temps. La question est complexe mais si l'on fait un bond dans l'histoire, avant que l'homme ne modifie drastiquement les paysages, on suppose qu'ils devaient être constitués de milieux fermés en mosaïque avec des milieux ouverts entretenus par les grands herbivores. Ils n'étaient pas constitués uniquement de milieux forestiers comme beaucoup le pensent. L'objectif n'est donc pas de contraindre un paysage mais de lutter contre l'érosion de la biodiversité. »

Table ronde 2

Agriculture en zones humides

Retours d'expériences d'exploitants agricoles, de techniciens et d'élus sur le pâturage des milieux humides : optimisation de la ressource fourragère, aménagement pour l'abreuvement des bovins et le franchissement des ruisseaux, pâturage ovin itinérant

Intervenants : Johanna Corbin éleveuse ovin membre de l'ADAPA et Cédric Deguillaume éleveur ovin membre de l'ADAPA

Johanna CORBIN (J.C.) : « Exploitante agricole en production ovin, je me suis installée en 2008 sur le site de la ferme de Lachaud. Le site correspond à un complexe de landes (30 ha), tourbières (40 ha), prairies (30 ha) et de boisements (30 ha). Ces milieux ouverts n'étaient plus gérés depuis de nombreuses années et se retrouvaient donc en cours de fermeture. Nous avions pour objectif de restaurer et d'entretenir l'ensemble de ces espaces. Cette installation a été rendue possible grâce à l'achat du site par la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Ne venant pas du « milieu », je me suis basée, pour la première année, sur l'expérience des anciens à propos de la gestion des stocks. Les brebis ont donc été six mois de l'année en bergerie et six mois à la pâture. Les premiers résultats ont mis en évidence une forte consommation de fuel pour la constitution de ces stocks (foin).

Cette observation m'a rapidement amenée à réfléchir à l'évolution de mon système. De nombreuses réflexions menées avec le groupe de travail de l'ADAPA m'a permis de recentrer le travail de l'exploitation sur la valorisation de l'herbe sur pied. En parallèle, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, co-gestionnaire du site, a installé des clôtures pour une action de pâturage valorisant les zones humides. Les six mois de bergerie se sont alors réduits à trois mois pour l'agnelage des brebis. Ce travail s'est avéré plus économe et repose sur le pâturage des landes et tourbières.

En période sèche, les zones humides sont pâturées selon une période de 5 à 7 jours par paddocks. Cela permet de faire un second passage en fin d'été. A l'arrivée de l'automne, les brebis ont accès aux landes. Nouveauté à l'époque, celles-ci constituent pourtant une ressource importante disponible tard dans l'année. Le pâturage des landes a ainsi permis de rallonger la saison de pâturage.

Les années suivantes, 2013 et 2014, la réflexion s'est poursuivie. La ressource étant plus importante au premier passage, nous avons décidé d'y faire passer les mères suitées.

La diminution de la dépendance aux stocks m'a permis d'augmenter la sécurité économique de notre exploitation. Cela a également permis de diminuer les intrants chimiques et énergétiques et d'améliorer la qualité de notre production. »

Marie-Hélène RESTOIN: « Avez-vous eu des visiteurs pour voir ce que vous avez fait, éventuellement pour venir prendre des conseils ? »

J.C. : « Nous ne sommes qu'au début de la diffusion de nos résultats car nous commençons tout juste à avoir du recul. Cela n'empêche que nous accueillons régulièrement des stagiaires sur des thématiques agriculture/biodiversité avec l'association « le champ des possibles » et des scolaires sur des sujets plus généraux. Nous souhaitons que ce lieu devienne un lieu d'échanges et de formation dans l'objectif d'un enrichissement mutuel. »

Cédric DEGUILLAUME : « Je suis propriétaire de landes à callune où j'ai fait le même travail d'adaptation des milieux à ma production ovine. Avec l'expérience du groupe d'éleveurs de l'ADAPA, nous nous rendons de plus en plus compte des possibilités d'adaptation des milieux au pâturage. En ce qui concerne les tourbières, le pâturage permet de fragmenter la molinie. Nous allons alors observer une diversification de la ressource qui convient à des bêtes à fort besoin. Les landes sont également intéressantes en hiver car elles permettent de préserver les prairies pour le printemps. Ce sont de vraies ressources qui peuvent se construire.

Pour finir, nous produisons régulièrement de l'agneau de report. Certains agneaux trop légers sont reportés pour être finis au printemps suivant. Cela permet de temporiser le temps de finition pour une même qualité de production. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Combien y a-t-il d'agriculteurs dans cette dynamique pour le moment ? »

C.D. : « Nous sommes 5 éleveurs de l'ADAPA à avoir affirmé cette démarche sur nos fermes. Néanmoins, ces systèmes sont adaptables quelle que soit l'exploitation. »

Intervention d'un éleveur membre de la FRCIVAM Limousin : « Pour compléter ce qui a été dit, coupler l'aménagement des zones humides avec un pâturage tournant est bénéfique à la fois pour l'eau et la biodiversité mais aussi à la valeur fourragère des milieux. Les deux sont liées ! »

Le complexe de landes et tourbières de Lachaud (Gentioux, 23)

Intervenants : Jean-Louis Dorliat - Exploitant agricole adhérent au Réseau Zones Humides et Nicolas Lhéritier - Chargé de mission au CEN Limousin (Animateur du RZH) et au Syndicat Mixte Monts et Barrages

Les visites de terrain avec d'autres techniciens et éleveurs sont l'occasion de montrer les aménagements réalisés.

Jean-Louis DORLIAT : « Je suis exploitant agricole sur la commune de Nedde. Éleveur de broutards, je possède 85 mères que je fais pâturer sur 80 ha, dont 30% sont en zones humides. J'ai adhéré au Réseau Zones Humides en 2012, à la suite d'une réunion publique concernant le lancement du programme « Sources en action », en 2010. Cela a facilité la mise en place de systèmes d'abreuvement et de franchissement de cours d'eau sur mes parcelles. Deux chantiers, que nous avons réalisés nous-mêmes, ont été effectués sur l'exploitation. Dans les deux cas, l'ensemble des frais de matériel a été pris en charge par le Syndicat Mixte Monts et Barrages. Sur le premier, nous avons posé deux abreuvoirs gravitaires et une passerelle. Sur le deuxième, nous avons installé trois abreuvoirs et une passerelle. Pour les deux chantiers, nous avons mis en défens les cours d'eau pour éviter que les berges soient piétinées par les bêtes. L'appui technique de Nicolas LHERITIER nous a été utile notamment pour la prise des mesures topographiques. Cela paraissait être de gros chantiers mais, tout compte fait, cela fut plutôt rapide. Le second chantier a été fini au bout d'une semaine seulement. Pour gagner du temps, nous avons enterré les tuyaux à l'aide d'une rigoleuse. La pose d'un abreuvoir nous a également permis d'installer un point d'eau sur une prairie sèche qui n'en avait pas auparavant. Au niveau des prises d'eau, des filtres décanteurs ont été installés. Ils s'encrassent moins vite que de simples crépines. »

Nicolas LHERITIER : « Sur l'ensemble de l'exploitation, ont été installés 2 Km de clôtures, 6 abreuvoirs, 3 passerelles et un passage à gué. Jean-Louis DORLIAT a également restauré une mare lors du premier chantier, pour alimenter les abreuvoirs en eau, tout en favorisant l'accueil des batraciens. Avec l'aide de la Fédération de pêche 87, Jean-Louis DORLIAT a entretenu 650 m de ripisylve. Ce travail a été bénéfique pour le cours d'eau et a facilité l'installation des clôtures. Enfin, liée à une autre action du programme « Sources en action », un étang vétuste a été effacé. La rupture de la digue aurait causé des problèmes importants d'ensablement du cours d'eau. Ce projet a donc été accompagné par le Syndicat Monts et Barrages. Comme Jean-Louis l'a dit, les fournitures ont été mises à disposition par le syndicat mais financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Limousin. Suite à un accord avec ces deux partenaires, nous avons également pu financer la main d'œuvre à hauteur de 5500 euros. »

Échanges avec la salle

Marie-Hélène RESTOIN : « Y a t'il encore des travaux à prévoir sur l'exploitation ? »

Jean-Louis DORLIAT : « Les travaux vont durer pendant encore plusieurs années. Le temps d'aménagement d'une exploitation comme la nôtre peut être estimé à une dizaine d'années. »

Question de la salle : « Quels sont les facteurs qui vous ont amenés à réaliser ces travaux ? »

J.-L.D. : « Nous avons tout de suite été intéressés par ce projet. Les bêtes boivent maintenant de l'eau propre et on a rapidement pu observer une amélioration du troupeau. Il y a tout à gagner ! »

Question de la salle : « Avez-vous connu des problèmes liés au gel ? »

J.-L.D. : « L'eau ne peut pas geler car elle circule en continu. Pour éviter un maximum le gel dans les bacs, nous avons fait en sorte de créer un mouvement de tourbillon. »

Question de la salle : « Les 650 mètres de ripisylves ont été entretenus de quelle manière ? »

J.-L.D. : « Nous avons coupé des branches et supprimé des embâcles. Nous nous sommes partagés le travail avec la fédération de pêche 87. »

Nicolas LHERITIER : « Le système d'acheminement de l'eau s'est inspiré de l'existant, en suivant notamment les lèves déjà présentes. Ce sont des rigoles qui étaient autrefois utilisées pour l'irrigation des champs. On peut donc faire un lien avec le label 'Pays d'art et d'histoire' qui nous a permis de mieux comprendre la gestion hydraulique d'autrefois. »

Intervenants : Daniel Chaussade Maire de Montboucher (23) et Vice-président de la Communauté de communes Bourganeuf-Royère-de-Vassivière

Laurent Rougier - Responsable de l'exploitation agricole du lycée agricole d'Ahun

Jean-François Glé - Berger au Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Vue d'ensemble de la Tourbière de la Mazure - © Jérôme Vany (ONF)

Daniel CHAUSSADE : « Le site de la tourbière de la Mazure est constitué d'une mosaïque d'habitats, entre landes sèches, landes humides et la présence d'un enrésinement par bosquet sur les parties les plus élevées.

Dans les années 2004-2005, nous avons établi un partenariat avec EDF, propriétaire du site, qui a conduit à une rétrocession de la tourbière de 70 ha au profit de la Communauté de Communes. Un autre partenariat a ensuite été monté avec le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, par la signature d'un bail en 2005, et l'Office National des forêts pour la partie gestion des espaces naturels du site.

Ces partenariats perdurent. Actuellement, nous sommes dans une démarche d'acquisition foncière de parcelles en rive gauche de la rigole du Diable et sommes depuis peu propriétaires de l'étang de Prugnolas et de son moulin.

Un plan de gestion de la tourbière de la Mazure a été élaboré de manière concertée et consensuelle prenant en compte la multifonctionnalité du site que l'on souhaitait développer. Des manifestations ont été organisées pour faire connaître le site, notamment en termes d'animations, avec le concours de pêche à l'écrevisse, une fois par an. Nous en sommes à la troisième année consécutive. Ce territoire est également un lieu de formation, d'échanges et de confrontation de points de vue sur les modalités de gestion et d'aménagement ou sur des thématiques particulières : mise en place de clôture, évolution du paysage, interventions techniques sur les milieux forestiers et les milieux humides... par le biais d'un certain nombre de partenaires financiers. Des études scientifiques y sont aussi menées, comme du carottage de tourbe par l'université de Limoges. Du petit patrimoine bâti, des moulins, des biefs ont pu être sauvegardés le long du sentier d'interprétation pour faire comprendre au public que le site n'a jamais été vide et a été anciennement géré par nos ancêtres.

Aujourd'hui, le pâturage extensif est pratiqué sur le site, ceci depuis 2008, par un cheptel de brebis limousines du lycée agricole d'Ahun, avec lequel nous avons un partenariat tout à fait intéressant. Et, à titre expérimental, un rucher a été installé sur le site pour essayer, à partir d'analyses polliniques, de voir l'impact du pâturage ovin sur la diversité des végétaux du site. »

Laurent ROUGIER : « L'origine de l'arrivée des brebis du lycée agricole sur le site de la Mazure répondait, en fait, à un problème de surcharge de l'exploitation agricole au niveau du site d'Ahun. Donc, quand s'est présentée à nous l'opportunité de mettre en estive une partie du troupeau ovin, mes prédécesseurs ont, tout de suite, validé cette solution. C'est pour cela que depuis 2008, 260 à 300 brebis montent chaque année sur le site de la Mazure, en général de fin mai à mi-septembre, soit 3 mois et demi. Deux lots de brebis sont montés alternativement : un lot de brebis pleines pendant la première partie de l'estive qui redescend généralement à la mi-juillet et, ensuite, le deuxième lot est monté après avoir été mis en lutte sur notre site d'exploitation d'Ahun. La mise en lutte est finie à l'estive pour un retour aux alentours de la mi-septembre.

Aujourd'hui, notre partenariat se déroule très bien et nous avons validé le fait que la race limousine est tout à fait adaptée pour valoriser ces zones, notamment le site de la Mazure avec son alternance de milieux secs et humides, et sur lequel nous n'avons aucun problème sanitaire. Depuis le début, nous avons de relativement bons retours sur les deux lots que nous mettons alternativement sur le site. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Comment est-ce que vous voulez que l'on vous présente ? Berger ? »

Plusieurs passerelles en bois ont été installées à la Mazure pour le franchissement des cours d'eau par le troupeau de brebis.

Jean-François GLÉ : « Oui, c'est ça. Je travaille depuis 2008 pour le CEN mais, avant, j'avais déjà un parcours de berger en estive. J'ai été embauché par le CEN pour garder un troupeau de brebis sur la tourbière de la Mazure. Je connaissais cette tourbière depuis 1998 car j'y avais un projet personnel. J'ai donc harcelé un peu le CEN pour qu'il m'embauche moi ! En 2008, j'ai signé avec eux et on a démarré sur une tourbière en très mauvais état. Il y avait beaucoup de touradons de molinie, c'était pratiquement impossible de pénétrer avec les brebis. Les premiers mois de la première année, cela a été difficile de les faire pâturer mais cela s'est amélioré lorsqu'ils ont fait les tranchées pour pénétrer dans la tourbière. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Quand vous dites «ils ont fait», vous parlez du Conservatoire ? »

J.-F.G. : « Oui, le Conservatoire »

Question de la salle : « Qu'entendez-vous par «tranchée» ? »

J.-F.G. : « Ah oui, je vous ai fait peur, ce sont seulement des passages dans la tourbière. Les touradons étaient tellement hauts que ça donnait l'impression de tranchée après intervention, donc j'appelle ça comme ça !

Comme je le disais, ça n'a pas été facile les premiers mois et les brebis ont même perdu de la viande. Une fois les passages ouverts, elles ont pu pénétrer à l'intérieur de la tourbière. On a donc pu faire du meilleur travail et les brebis sont sorties très bonnes à la fin. Et les années suivantes, c'était de mieux en mieux. Et plus on avance, plus j'arrive maintenant à faire manger la molinie, à faire rentrer les brebis dans la tourbière et donc à augmenter la surface de pâturage, sans augmenter la surface totale du site. J'ai l'occasion de le redire assez souvent que le pâturage permet d'avoir une meilleure qualité d'herbes et dans des quantités supérieures. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Vous voulez commenter cette photo ? »

J.-F.G. : « C'est un exemple d'aménagement que le CEN a fait pour pouvoir traverser le ruisseau de la Mazure. On a fait plusieurs passerelles à plusieurs endroits pour ne pas avoir à passer toujours au même endroit et faire de l'érosion.

Au début, avant le pâturage, le site était recouvert de callunes desséchées et, dans le fond, de touradons de molinie jaune, car sèche aussi. Elle n'avait pas été pâturée depuis longtemps. Aujourd'hui, la molinie n'est plus jaune comme ça. Beaucoup d'autres graminées sont visibles au travers de la molinie, il y a une plus grande diversité d'espèces. Avant il n'y avait que de la molinie et rien entre.

Sur la tourbière, il y a des parties sèches et des parties mouillées ; j'y fais alterner les brebis. Le fait d'avoir un berger qui fait du pâturage itinérant permet d'emmener les brebis là où elles ne voudraient pas aller et de les faire manger du grossier, la molinie entre autre, pour qu'elles puissent ouvrir le terrain et que le parcours soit mangé de la même façon. Il n'y a pas de sous-pâturage ni de surpâturage. Avec un berger, c'est possible ! Clôturer, ce n'est pas possible car les brebis mangeront d'abord là où c'est bon, finiront par racler complètement là où c'est bon et ça deviendra mauvais. Et là où c'est mauvais, elles ne le mangeront pas ! Plus elles mangent, plus elles ont faim, plus elles ont faim, plus elles mangent. Plus elles mangent, plus elles mangent bien, plus elles nettoient ! Et à l'inverse, si elles mangent peu, elles s'habituent à moins manger et pourraient ne se contenter que du sec. Le fait d'avoir un berger sur place permet d'alterner et de pouvoir faire manger un endroit où elles n'iraient pas instinctivement. »

Échanges avec la salle

Aurélie FOUCOUT : « En 2008, des secteurs étaient sur-pâturés quand d'autres étaient sous-pâturés, de par la difficulté de pénétrer sur la partie mouillée, pour une surface totale d'environ 30 ha. Aujourd'hui, après la création d'un deuxième parc fixe, le premier étant trop petit, la surface a été étendue à 80 ha et le pâturage y est beaucoup plus homogène, avec une pression beaucoup plus adaptée au milieu. »

Question de la salle : « Vous n'avez pas rencontré le loup ? »

J.-F.G. : « Pour le loup, ce sera sûrement d'autres réunions qui seront d'ici trois ans. Voilà ! »

Séverine ECUVILLON : « Qu'est ce qui a motivé la Communauté de communes à acquérir cette tourbière ? Y'avait-il un enjeu par rapport à un usage ? »

Daniel CHAUSSADE : « Non, EDF était propriétaire des terrains et il y était prévu initialement, à la fin des années 30, un projet de barrage. Depuis, il n'y a pas eu d'autorisation pour ce projet et, donc, dans les années 2000-2005, EDF a souhaité se délester, en quelque sorte, de ce foncier et, par la même, participer à l'intérêt général de préservation des zones humides et des têtes de bassin. Dans la mesure où nous, Communauté de Communes, avions les compétences requises, nous avons saisi l'opportunité en sachant pertinemment que nous ne pourrions pas le faire tout seul, d'où le partenariat avec le CEN Limousin, l'ONF et le PNR de Millevaches. Des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés et ont confirmé l'intérêt du site. Nous avons choisi de manière délibérée et raisonnée d'intervenir sur ce site, dans la mesure où nous avions un devoir de transmission en termes de patrimoine envers les générations futures. »

Intervenants : Sébastien Rivière - Exploitant agricole à Lestards (19) et membre du RZH et Maïwenn Lefrançois - Chargée de mission au CEN Limousin et animatrice du RZH

De gauche à droite, Maïwenn Lefrançois et Sébastien Rivière

Maïwenn LEFRANÇOIS (M.L.) : « J'ai accompagné Sébastien dans la mise en place de son projet d'installation de systèmes de franchissement, d'abreuvement et de mise en défens du ruisseau du Galingard et de ses affluents, sur une partie de son exploitation, dans le cadre de son adhésion au Réseau Zones Humides. »

Sébastien RIVIERE (S.R.): « Notre exploitation est de type viande bovine limousine, avec 120 mères, pour une surface totale d'environ 280 ha dont 70 ha vraiment en zone humide, zone difficile d'accès pour le tracteur. Le projet construit avec le Conservatoire nous permet de nous faciliter la vie, de pouvoir traverser les cours d'eau et que les bêtes aillent boire sans écraser les berges. En 10 ans, 20 m de talus sont tombés à certains endroits. Mon père a adhéré au Réseau Zones Humides en 2008 dans une démarche de vouloir bien faire et d'essayer de garder la nature comme elle est. Un diagnostic a été réalisé par le CEN et nous avons fait un premier chantier participatif en 2012, sur Pradines, concernant un passage à gué. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Vous parlez du chantier participatif du 31 mai 2012. Le type de participation, c'est votre entourage, vous avez lancé un appel ? »

S.R. : « C'est le réseau Zones Humides qui a lancé l'appel. On a fait également passer le message aux agriculteurs alentours, au PNR Millevaches, aux techniciens rivières et aux locaux. On a voulu le faire avec le Conservatoire pour savoir comment faire et faire les choses comme il faut. Depuis que l'on a fait le passage à gué, ça marche très bien, les vaches sont habituées à passer par là !

Cet aménagement était un test pour faire passer nos vaches et après, avec la mesure « 216 », nous avons monté notre gros projet en 2014 qui est en train de se terminer. »

M.L. : « Dans le cadre de la mesure 216, dite mesure d'investissements non productifs, Sébastien a pu obtenir des subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Union européenne. L'objectif est de faciliter le travail tout en préservant les cours d'eau et les zones humides qui sont associées.

Le projet du GAEC Rivière, dont Sébastien est le représentant aujourd'hui, est assez important avec deux passerelles, deux arches PEHD, trois passages à gué, quatre abreuvoirs gravitaires et de la mise en défens de 2100 mètres. Ceci conduira un espace fonctionnel tout en préservant les milieux aquatiques et les zones humides. »

Ce système de franchissement utilise une arche (demi-buse) en PEHD qui permet au lit mineur du ruisseau de se maintenir en bon état écologique.

Marie-Hélène RESTOIN : « Dans les aménagements prévus, certains sont réalisés aujourd'hui ? »

Sébastien Rivière: « Oui, normalement, tout devrait même être fini. On est en train de finir, une grosse partie a déjà été faite. Il nous reste un peu de clôture, les abreuvoirs fixes à finir, une passerelle est à moitié finie, l'autre l'est complètement. Le problème aujourd'hui, c'est d'y accéder avec le temps qu'il fait. Déjà en automne, ce n'était pas facile et là ça l'est encore moins ! »

M.-H.R. : « Toujours sur le principe des chantiers participatifs ? »

S.R. : « Non, il y a eu un premier chantier pour le passage à gué puis un deuxième pour l'arche PEHD car c'était vraiment nouveau pour le coin et pour nous. On a demandé l'aide du CEN. C'est assez simple à faire une fois que l'on a vu comment cela se faisait. Aujourd'hui, les travaux sont à terminer pour fin avril. Une fois finis, on demandera la subvention à hauteur de 75 %. C'est très intéressant, par contre, il faut rapidement réaliser les travaux et récupérer la subvention sinon c'est un peu compliqué pour la trésorerie. Avancer 9000 €, ce n'est pas rien ! C'est mieux de faire les travaux rapidement. »

M.-H.R. : « En combien de temps ? 1 an, 2 ans ? »

S.R. : « Non, non, sur moins d'un an. Après ça dépend des trésoreries et des exploitations. Ou petit à petit, au lieu de faire un gros projet en un an, on fait ça sur plusieurs années. »

Échanges avec la salle

Michel BARDET : « Est-ce qu'un emprunt à court terme pourrait répondre à vos besoins en termes de trésorerie ? »

Sébastien RIVIERE : « Bonne question. Je ne sais pas du tout mais, nous concernant, nous n'avons pas voulu faire d'emprunt car on pensait faire les travaux vite mais on s'est fait dépasser par les événements. Pour l'instant, le banquier a été compréhensif. »

Marie-Hélène RESTOIN : « Et votre conseil, c'est donc ''adhérer au réseau ZH'' ? »

S.R. : « Oui, les animateurs viennent vous voir une première fois avec des documents et vous expliquent en quoi consiste le réseau et ce qu'il est possible de faire. »

Maïwenn Lefrançois : « En l'occurrence, pour Sébastien, adhérer au réseau lui a permis, par l'intermédiaire de la mesure 216, d'obtenir une subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de l'Europe, à taux de 75 %. La condition d'éligibilité pour pouvoir en bénéficier était d'adhérer au Réseau Zones Humides. Et l'adhésion est gratuite !! »

Erwan HENNEQUIN : « C'est un critère d'éligibilité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Sur le bassin de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il faut que l'exploitant soit inclus dans un territoire d'actions tel qu'un contrat territorial ou un contrat de rivière. Il faut qu'il y ait une dynamique en faveur d'une amélioration des milieux aquatiques. Du côté Adour-Garonne, le fait d'être membre d'un réseau de gestionnaires de zones humides est intéressant, nous permet d'avoir des outils financiers et permet de montrer ce qui peut se faire et ce qui se fait. Ce qui s'est fait au GAEC Rivière à Lestards peut se faire ailleurs à Lestards, ailleurs à Pradines et ainsi de suite… »

Question de la salle : « Et pour Monts et Barrages ? »

Erwan HENNEQUIN : « Sur Monts et Barrages, c'est le bassin Loire Bretagne donc c'est encore mieux car il y a le choix entre des programmes portés par le Syndicat Monts et Barrages ou des demandes de subvention dites individuelles, que chaque exploitant peut demander.

Séverine ECUVILLON : « Concernant les abreuvoirs et le fait que les bêtes ne rentrent plus directement dans le cours d'eau, on peut peut-être aussi parler de l'aspect sanitaire, de la qualité de l'eau. Si, à l'amont, des vaches font leurs excréments dans l'eau et, à l'aval, d'autres vaches s'abreuvent, il y a un problème. Est-ce que ces problèmes là, vous ne les avez pas constatés ? »

S.R. : « Nous n'avons jamais eu de souci de cet ordre-là car nous sommes en tête de bassin. Après à l'aval c'est à voir. »

Séverine ECUVILLON : « Pour parler clôture, avec une clôture fixe, n'est-on pas amené plus difficilement à enlever la broussaille ? »

S.R. : « Nous utilisons la clôture électrique permanente car c'est beaucoup moins coûteux. Au lieu de mettre un piquet tous les 2 m, c'est tous les 10 m. C'est une question de simplicité ! Et après, on a acheté un broyeur sous clôture en CUMA, pour pouvoir nettoyer. »

Table ronde 3

Forêt et zones humides

Témoignage de gestionnaires forestiers et de techniciens : rédaction et valorisation d'un guide de bonnes pratiques, projet de coupe et d'exploitation en milieux humides par la technologie du câble-mat, gestion de ripisylve

Intervenante : Peggy Chevilley - Ingénieure environnement à la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière

Peggy CHEVILLEY : « Pour un bon fonctionnement d'une rivière, il est important que la ripisylve, aussi appelée boisement de berges, soit de bonne qualité. Je vais donc vous présenter les rôles de celle-ci et ses modalités d'entretien.

La ripisylve a plusieurs fonctionnalités. Elle est un habitat pour la faune et la flore et fait office de couloir pour leurs déplacements, ce que l'on appelle un corridor écologique. Elle permet de maintenir les berges, de réguler les crues ou de piéger des éléments tels que les nitrates ou les phosphates. Elle favorise alors le rôle d'auto-épuration de la rivière. Enfin, l'ombrage créé permet d'atténuer les températures de l'eau et ses variations journalières, élément favorable à la reproduction de la Truite fario.

Néanmoins, pour assurer l'ensemble de ces fonctions, la ripisylve doit être en bon état. C'est-à-dire qu'elle doit être d'une largeur suffisante, avec une alternance de zones d'ombre et ensoleillée, avec une végétation diversifiée et des éléments dans l'eau tels que des feuilles et du bois pour l'alimentation de la petite faune aquatique. Une telle formation constituerait alors une ripisylve idéale.

Sur le territoire, on peut observer plusieurs causes de dégradation. L'une d'elles est liée à l'absence d'entretien de ces boisements. Expliqué par la déprise rurale, le morcellement des propriétés ou les difficultés financières des propriétaires, l'abandon de ces boisements entraîne une diminution de la biodiversité et le développement d'obstacles au bon écoulement des eaux. La seconde cause découle de la plantation de résineux en berges et de la pratique d'exploitation sylvicole par coupe rase. Ces pratiques ont pour conséquence de diminuer partiellement voire totalement les fonctionnalités de la ripisylve, de fragiliser les berges et de diminuer la diversité biologique.

Selon la loi française, l'entretien des ripisylves est sous la responsabilité des propriétaires. Néanmoins, dans les faits, cette loi est rarement respectée. Pour favoriser le bon état écologique des cours d'eau, les collectivités et syndicats de rivières ont l'autorisation, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, de se substituer pour la gestion de ces milieux. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière a réalisé des travaux d'entretien de ripisylve sur son territoire.

Les clés d'un bon entretien sont la modération et la régularité. Un entretien de ripisylve passe par une coupe sélective d'arbres et un débroussaillage. L'entretien de la strate arbustive passe par des tailles en cépées, la coupe des arbres trop penchés et la conservation de bois morts. Il est important de conserver autant que possible une grande largeur de ripisylve, si possible supérieure à 3 mètres. Il ne faut pas dessoucher les arbres au risque de déstabiliser les berges et il est important de supprimer uniquement les embâcles (obstacles) dangereux ou qui perturbent l'écoulement de l'eau. Enfin, les résineux et le peuplier sont à proscrire dans les projets de replantation des berges. »

Échange avec la salle

Marie-Hélène RESTOIN : « Quel a été le linéaire nettoyé par la Communauté de Communes ? »

P.C. : « On compte plus de 500 km de cours d'eau sur le territoire, dont 18 km de berges ont été restaurées en 4 ans, depuis 2011, pour un coût de 65 000 €. Il est donc nécessaire de prioriser les interventions et d'y associer des actions de sensibilisation et de communication. Cela a été fait mais le programme est encore trop jeune pour estimer les résultats. »

Daniel CHAUSSADE : « Il y a eu plusieurs journées de sensibilisation telles que « les journées sur l'eau » auxquelles environ 300 personnes ont participé. »

Question de la salle : « Y'a-t-il une obligation réglementaire de déclaration ou de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour entretenir la ripisylve ? »

P.C. : « Non, dans la mesure où ce travail est effectué de façon raisonnée. Une coupe rase ne serait, par contre, pas la bienvenue. »

Exemple de bûcheronnage de restauration d'un boisement riverain d'un ruisseau

Intervenante : Séverine Ecuvillon - animatrice du Groupe de travail « sylviculture et milieux aquatiques » et chargée de l'animation des politiques de l'eau à l'unité politiques de l'eau - MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) - Service de l'environnement, de la police de l'eau et des risques - Direction départementale des territoires de la Corrèze.

Sandrine ECUVILLION : « Le groupe de travail « sylviculture et milieux aquatiques » a été initié en 2011 par la communauté de communes des Gorges de la Haute Dordogne. Depuis 2012, il a été étendu au département de la Corrèze et est porté par la direction départementale des territoires de la Corrèze, qui le co-anime avec la communauté de communes. Il est composé de différents acteurs des domaines de la forêt et de l'eau. Il comprend notamment des représentants de professionnels forestiers, de propriétaires forestiers, de collectivités locales, d'établissements publics intervenants dans le domaine de l'eau et de la forêt (chambre d'agriculture, office nationale des forêts, office nationale de l'eau et des milieux aquatiques...). Le conservatoire d'espaces naturels du Limousin et le parc naturel régional de Millevaches en Limousin en font aussi partie.

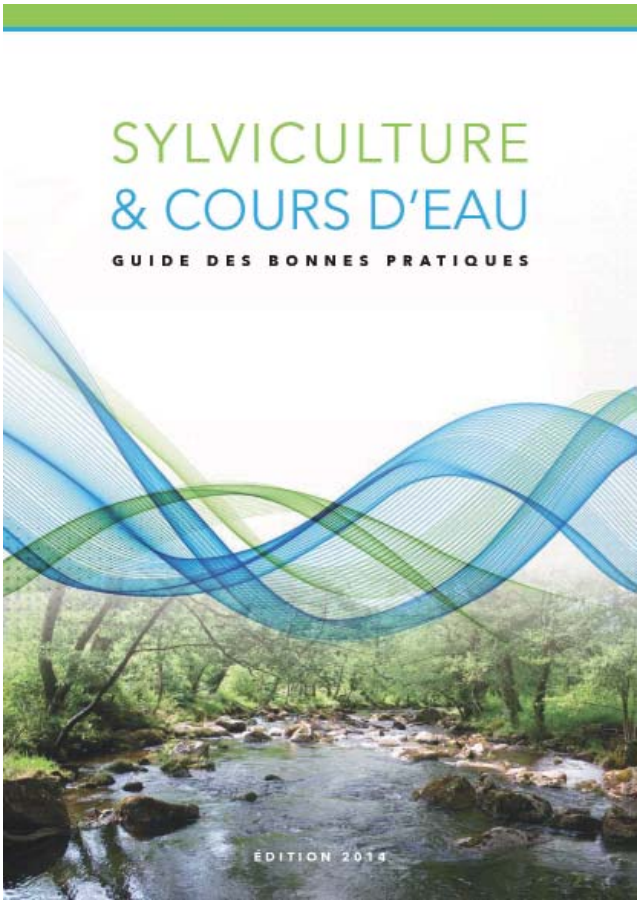

Ce groupe est né suite au constat d'une dégradation des milieux aquatiques en partie due à des pratiques sylvicoles inadaptées.

Ces dernières peuvent être à l'origine :
- d'un entraînement de matières organiques et minérales dans le lit des cours d'eau ;
- d'une dégradation des berges ;
- d'une détérioration de la ripisylve naturelle (suppression de la végétation spontanée, remplacement par des essences productives non adaptées comme les résineux…) ;
- de pollutions chimiques liées aux traitements phytosanitaires ;
- de rejets d'hydrocarbures, d'huiles...

Ces phénomènes entraînent une altération des milieux, des espèces qui y vivent et de la qualité de l'eau. Et, par voie de conséquence, ils peuvent léser les activités dépendantes de ces milieux, comme limiter l'usage de l'eau en aval ou en augmenter le coût.

En 2014, à l'issue d'un long travail de concertation, le groupe de travail a édité le guide des bonnes pratiques « sylviculture et cours d'eau ».

Le guide détaille les précautions à prendre pour limiter l'impact de l'activité sylvicole sur les cours d'eau.

Il a été édité à 6500 exemplaires et adressé aux acteurs de la forêt et des milieux aquatiques. Sa version électronique est disponible sur le site internet des services de l'État de la Corrèze :

http://www.correze.gouv.fr/content/download/9805/68032/file/Version_definitive_basse_definition_08-07-2014_Guide_bonnes_pratiques_sylviculture_et_cours_eau.pdf

Ce guide a été financé par les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'association initiative biosphère Dordogne (IBD) et l'Europe.

Dans un contexte où l'Union européenne a fixé des objectifs de bon état des eaux à atteindre aux horizons 2015-2021-2027, le groupe de travail œuvre pour concilier la préservation des milieux aquatiques et le développement de l'activité forestière en accompagnant les acteurs concernés. Ainsi, en plus du guide, il a programmé six formations gratuites destinées aux professionnels forestiers, aux techniciens rivière et ouvertes aux propriétaires forestiers.

Échanges avec la salle

Stéphane LORIOT – EPTB Vienne : « Y'a-t-il des remontées de ceux qui mettent votre guide en pratique ? »

Sandrine ECUVILLION : « Oui, et cela devrait paraître sur le site internet. »

Intervenants :

Guillaume Rodier - Coordinateur du programme « Sources en Action » au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Philippe Jorrand - Gérant et propriétaire du Groupement forestier de la Brauze

Eric Paillot - Responsable de la Coopération Forestière Bourgogne Limousin (CFBL)

Guillaume RODIER: « Je vais vous présenter un chantier forestier expérimental mené sur la commune de Gentioux-Pigerolles. Les travaux consistent en la restauration d'une tourbière appartenant au Groupement forestier de la Brauze, en partenariat avec la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL). Ce chantier a été entrepris dans le cadre du contrat territorial « Sources en action », avec pour maître d'ouvrage le Parc Naturel Régional de Millevaches et la CFBL à la réalisation. Ces travaux constituent un chantier test.

La parcelle concernée est une zone tourbeuse sur laquelle des résineux ont été plantés. Un diagnostic préliminaire a permis d'identifier une incision marquée du lit mineur du cours d'eau directement liée à la plantation. L'objectif du chantier est de rouvrir la zone afin de retrouver les fonctionnalités du milieu tourbeux.

Les travaux consistent en une extraction des plantations actuelles via la technique du câble-mât, encore peu utilisée sur le territoire, notamment en terrain plat et à haute sensibilité environnementale. La zone de coupe concerne 1,3 ha d'épicéas de Sitka sur une parcelle de 5,5 ha de tourbière.

9 mois de travail préliminaire ont été nécessaires pour définir une méthode d'extraction qui tient compte du Plan Simple de Gestion existant sur les parcelles du groupement forestier et de l'évaluation d'incidences Natura 2000 au titre de la Zone de Protection Spéciale du plateau de Millevaches.

Pour concrétiser ce projet, une convention a été établie entre le PNRML et le groupement forestier de la Brauze, chose nouvelle, ainsi qu'un partenariat avec les financeurs de l'opération : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %, la Région Limousin, en cours de négociation, et une part d'autofinancement du PNR. Enfin le Groupement Forestier, propriétaire de la parcelle, contribue lui aussi à ce financement en cédant le produit de l'exploitation du bois. »

Philippe JORRAND : « Le Groupement forestier de la Brauze est un groupement familial que l'on gère avec ma sœur. Nous sommes propriétaires de 250 ha autour du bourg de Gentioux. Certaines des parcelles appartiennent à la famille depuis plusieurs générations. La forêt s'y est développée au début du XIXème siècle, elle est relativement ancienne pour le secteur et relativement variée. Elle est composée d'une mosaïque d'essences et d'âges variés, mais rarement de plus de 40 ans. L'objectif de ces boisements est de faire du bois d'œuvre. Des coupes et des plantations sont réalisées chaque année. Le temps de la forêt n'est pas le même que celui des hommes. Les plantations que nous pouvons faire aujourd'hui seront récoltées par nos petits-enfants.

Parmi ces 250 ha, 85 % sont boisés et 15 % ne peuvent être boisés, dont au moins 10 % (26 ha) sont des zones humides. Le chantier prévu concerne une zone humide qui a été boisée dans les années 60-70 avec de l'épicéa de Sitka et du Pin sylvestre. Pour optimiser la pousse, des fossés de drainage y avaient été creusés. A l'époque, l'état d'esprit des forestiers était de valoriser toutes les parcelles pour la production de bois. Aujourd'hui, d'autres dimensions s'y intègrent, notamment l'écologie et les paysages. L'objectif est donc d'avoir une gestion plus douce.

On se rend compte, 40 ans après, que la plantation de cette zone humide est un échec. La qualité des bois est médiocre et cela perturbe gravement la zone humide.

Alors que je n'avais pas encore conscience du problème, le PNRML est venu constater les dégâts en 2013. Après des discutions avec Guillaume RODIER, nous avons réfléchi à de nouveaux axes de gestion plus appropriés. C'est à la suite de ces explications et réflexions que j'ai compris l'importance des zones humides pour l'équilibre écologique de la forêt alentours.

Nous avons alors signé une convention. Les engagements du PNR ont alors été de se porter maître d'ouvrage de l'opération et de s'engager à la valoriser. De notre côté, nous nous sommes engagés à mettre la parcelle à disposition du PNR sans loyer, à contribuer au financement de l'opération, à autoriser la visite du chantier et son suivi et à ne pas replanter, bien évidement.

Enfin, pour pouvoir réaliser les travaux, il a fallu demander une autorisation de défrichement. Ce type de chantier n'était pas prévu dans le Plan Simple de Gestion. »

Eric PAILLOT: « Pour commencer je vais vous présenter la technique du débardage par câble mât. Cette technique est généralement utilisée sur les milieux de forte pente ou peu portant comme les zones humides. Le matériel utilisé est un câble qui est tendu entre un mât mobile et des arbres supports. Le mât et les arbres porteurs sont eux-mêmes fixés par des haubans en tension. Ce câble perché à 12 mètres du sol permet alors de débarder les bois abattus sur place par la voie aérienne. Les billes de bois sont câblées à un chariot téléphérique radioguidé qui va les tracter jusqu'à la zone de façonnage. Sur le chantier de Gentioux deux lignes de 150 et 200 mètres ont été installées. La technique du câble mât permet de récolter le bois jusqu'à 60 mètres de chaque côtés de l'axe du câble. En cas de besoin il est également possible d'installer une rallonge. L'exploitation par la technique du câble mât nécessite la présence de 3 ouvriers, un bûcheron, un accrocheur et un façonneur.

Sur ce type de chantiers, les objectifs de la CFBL sont de :

- répondre à nos besoins de gestion et d'exploitation forestière
- répondre au mieux aux exigences des propriétaires et aux intérêts écologiques
- nous perfectionner pour améliorer la technicité du débardage en zones humides.

Cette technologie du câble-mât est une méthode de débardage qui est née dans les massifs montagneux. Elle avait été abandonnée pour des raisons de pénibilité et de sécurité. Depuis les expériences autrichiennes, tchèques et italiennes ont permis de moderniser l'outil. Il est alors un outil intéressant à valoriser sur les terrains où l'exploitation forestière classique est difficile.

En 2014 nous avons réalisé un chantier similaire sur la tourbière du Longeyroux, sur un terrain géré par l'Office National des Forêts. L'opération avait pour but de récolter des épicéas de sitka plantés sur le fond tourbeux. »

Diffusion du film : https://www.youtube.com/watch?v=RZjnEWIWKvo

Échanges avec la salle

Marie-Hélène RESTOIN : « Est-il possible de venir voir le chantier en projet ? »

Guillaume RODIER : « Oui, l'objectif est de faire venir le maximum de personnes pour observer cette technologie de câble-mât mais aussi l'absence d'impact sur la zone humide. Une journée de présentation des travaux sera organisée le 26 février prochain. »

Philippe JORRAND : « La CFBL a acquis la technique du câble-mât grâce à 3 ans de formation à l'étranger. C'était à la base prévu pour des zones de montagne. Mais cela a pu être adapté sur d'autres zones sensibles comme les zones humides, dans un objectif de diversification. »

Photo des travaux d'exploitation des résineux sur une parcelle humide de M. Jorrand. Les travaux ont débutés mi-Février, deux semaines après les secondes rencontres du Réseau Zones Humides.

Liste des participants

Cette liste n'est pas exhaustive et tient compte des personnes inscrites par internet.

NOM	Prénom	Organisme
AKIL	Nicolas	Université de Limoges
AURADOU	Fabien	agence de l'eau Adour-Garonne
BARAO ROSSONI	Renata	Université de Limoges
BARDET	michel	CEN Limousin
BARRY	Celine	CEN Limousin
BATUT-GIRAUD	Nicole	adhérent RZH
BATUT-GIRAUD	Jean-Yves	adhérent RZH
BENASSY	Jean Marc	Proprietaire
BERNARD	Nicole	accueil en creuse
BERNARD	Michel	accueil en creuse
BLONDEL	lucie	CEN Limousin
BONNOT	Loic	Forestier indépendant
BOREL DE LARIVIERE	Brigitte	adhérent RZH
BUIS	Matthieu	CEN Limousin
CALOT	René	adhérent RZH
CASSAGNE	Julien	
CASTAING	camille	
CHAARAOUI	FATIHA	LABO-EAU&géologie-université usto-oran-algérie
CHAPELLIER	Marion	adhérent RZH
CHATAUR	Jean-claude	FAC Corrèze (animateur nature)
CHATOUX	Florent	EI Chatoux Florent
CHAUSSADE	Daniel	Maire de Montboucher
CHEVILLEY	PEGGY	Com. com. de Bourganeuf - Royère de Vassivière
CONNAN	Madame	
CONNAN	Philippe	
CORBIN	Johanna	Agricultrice à la ferme de lachaud
CORDON	ALAIN	CEN Limousin
DEGUILLAUME	Cedric	FRCIVAM Limousin
DE LA GUERONNIERE	Philippe	Entrepreneur forestier
DELRIC	Julie	
DEWAELE	Amandine	
DORLIAT	Jean-Louis	Agriculteur (adhérent RZH)
DOS SANTOS	Caroline	Personnel
DOURDY	Patrick	
DURANEL	Arnaud	Univ. College London & Univ. de Lyon St-Etienne
ECUVILLON	Séverine	DDT Corrèze
FEUGERE	Benoit	ONEMA
FOUCOUT	Aurélie	CEN Limousin
FOUTILLOU	Sandrine	CEN Limousin
GARNERIN	fabienne	Mairie de Meymac
GAUTIER	Rémy	EIRL
GERARD	Yoann	Université de Limoges
GLÉ	Jean-François	CEN Limousin
GONNET	Arhur	AAPPMA meymacoise
GOUIFFES	PATRICK	Agence de l'Eau Loire Bretagne
GOUT	Jacqueline	
GUERIN	Jonathan	Université de Limoges
GUIBAUD	gilles	Université de Limoges

GUIRIEC	Patricia	APEX
HAMON	Guillaume	LUCANE
HENNEQUIN	Erwan	CEN Limousin
JARDON	Aude	Jeunes Agriculteurs
JORRAND	Philippe	Grpt forestier de la Brauze
LABIDOIRE	Guy	Cen Limousin
LAGARDE	Frédéric	le champ des possibles
LAGOEYTE	Michel	Eclats de Rives
LALLIAD	Dany	
LAURENT	Arnaud	Agriculteur (adhérent RZH)
LEFEUVRE	Ollivier	Communauté d'agglomération de Tulle
LEFRANCOIS	Maïwenn	CEN Limousin
LENCROZ	Murielle	CEN Limousin
LETALLE	Rémi	Université de Limoges
LHERITIER	Nicolas	Cen Limousin
LHOMME LEOMENT	Jacqueline	
LISSALDE	Sophie	Université de Limoges
LORIOT	Stéphane	EPTB Vienne
MALABRE	Louis	Lycée Pierre-Bourdan
MALRAISON	Cédric	EPTB Vienne
MANVILLE	Michel	Conservation départementale du Patrimoine - CG 23
MONTAGNON	Gérard	
MONTAGNON	Geneviève	
MONTIBUS	Claude	Mairie Aix sur Vienne
MUZETTE	Thierry	Maire Saint Anne Saint Priest
NAVES LAUBY	Marie Pierre	Communauté d'agglomération de Tulle
NIETO	Justine	M2 PRO IGEE Limoges
PAILLET	Nathalie	ETUDIANTE BTS GPN
PAILLOT	Éric	CFBL
PALLUET	Bernard	retraité
PERIGAUD	Chantal	
PETIT	Robin	
PICARD	Jacky	Agriculteur (adhérent RZH)
PIERRE	Christian	
POMIER	liris	
PONCHUT	Michel	
POULET	Marc	Agriculteur (adhérent RZH)
PUJOL	Caroline	Université Limoges
PUTHON	Amélie	
RABETEAU	Raymond	Commune de Royère de Vassivière
RASCLE	Olivier	CEN Limousin
RAYNAUD	Jacques	Hyères-Profilés
RAYNAUD	Annie-Claude	CEN Limousin
RESTOIN	Marie-Hélène	Radio catholique de France
RIGAUD	Regis	Com. com. de Bourganeuf - Royère de Vassivière
RIVIERE	Sébastien	Agriculteur (adhérent RZH)
RODIER	Guillaume	PNR Millevaches en Limousin
ROGERS PARANHOS	Beatrice	Université de Limoges

CANCALON	Roland	Agriculteur (adhérent RZH)
RONTEIX	Marcel	Agriculteur
ROUGIER	Laurent	Lycée agricole d'Ahun
ROUSSILHE	Jean Charles	
SEGUY	Jean-Jacques	
SERRU	Dominique	individuel
SIMONS	Arnaud	Agriculteur (adhérent RZH)
SOUSTRAC	Robinson	adhérent RZH
TABOURY	Franck	Association tour d'images
TEYSSENDIER	Laurent	FRCIVAM Limousin
THOMAS	Frédéric	
THURION	Françoise	
THURION	Julien	
VALADE	Bernard	FEDERATION DEPT. DES CHASSEURS DE LA CORREZE
VANY	Jérôme	ONF
VILLA	Olivier	PNR Millevaches en Limousin

Conclusion de la journée

Association Le Villard

Nous remercions les participants de leur venue dans cette salle appartenant à l'association. Elle est encore en chantier, suite au projet initié il y a 4 ans. Le financement de l'association est assuré à hauteur de 80 % de fonds publiques et de 20 % d'auto-financement. Il s'agit donc d'une propriété collective. Par ailleurs l'association fête bientôt ses 40 ans.

Annie-Claude Raynaud

Je suis ravie que le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin soit ouvert à tous, qu'il s'intègre indirectement dans les activités économiques, à côté de son rôle premier de gestionnaire des milieux naturels. Le partenariat avec les agriculteurs est en place aujourd'hui. La méfiance de départ est partie. Le Conservatoire a une démarche d'avenir de développement durable, avec une dimension sociale, économique et environnementale.

Erwan Hennequin

Les participants étaient plus de 90 en fin de matinée. C'est motivant pour l'équipe d'animateurs du Réseau Zones Humides, qui se sont investis pour les 1ères rencontres il y a 2 ans et cette année. Certains inscrits n'ont pas pu venir, ils étaient 110 au total. Cela vaut le coup de réitérer ces rencontres en 2017. Il ne faut pas hésiter à contacter les animateurs du réseau. Je remercie les co-organisateurs qui sont l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et le Parc Naturel Régional de Millevaches. Je remercie également l'association du Villard pour leur gestion du problème de chauffage de la salle, et enfin les participants et intervenants dont certains sont venus de loin.

Guillaume Rodier

M. Pierre Coutaud n'ayant pas pu être présent aujourd'hui, je vais m'exprimer au nom du Parc naturel régional de Millevaches. La gestion et la restauration des zones humides est l'une des thématiques du programme Sources en action, qui vise globalement à la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. Sources en action, par sa dynamique et les forts partenariats permet aux structures impliquées et au territoire de rayonner au-delà du Limousin notamment grâce au volet communication porté par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Il s'agit là d'un juste retour de nos responsabilités prises en termes de qualité et de quantité d'eau dont les territoires aval dépendent et pour lesquelles chacun contribue, notamment avec la facture d'eau. Localement, les effets induits du contrat sont nombreux. L'impact économique local est non négligeable avec l'intervention d'entreprises locales, d'équipes d'insertion, l'embauche de 21 techniciens (8 Équivalents Temps Plein), … et une plus-value touristique en mettant en relief nos richesses environnementales.
Actuellement, le travail est au renouvellement du programme « Sources en action » qui s'attachera à bien considérer nos réussites et nos échecs pour répondre à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau tout en desservant au mieux le territoire.

Stéphane Loriot

Je tiens à souligner la qualité et l'aspect pragmatique des interventions. Sources en action est dans une période charnière, dans la 5ème et dernière année du 1er programme. Un certain nombre d'acquis sont à poursuivre et à encourager, d'autres sont à renforcer, notamment la forêt et la continuité écologique. Les études sont faites, il faut passer à la mise en œuvre active. Il faut relever la capacité de coopération et d'adaptation de ce programme. Je vous remercie tous pour l'organisation, l'animation, et les interventions.

Rédaction et mise en page : CEN Limousin
Crédit photos : Tour d'images et CEN Limousin sauf mentions contraires

Avec la participation de

Avec le soutien financier de